



Nations Unies

**Fondation des Nations Unies
pour l'habitat et les établissements humains**

**Rapport financier
et états financiers vérifiés
de l'exercice biennal terminé
le 31 décembre 1995
et Rapport du Comité
des commissaires aux comptes**

**Assemblée générale
Documents officiels · Cinquante et unième session
Supplément No 5H (A/51/5/Add.8)**

Fondation des Nations Unies
pour l'habitat et les établissements humains

Rapport financier
et états financiers vérifiés
de l'exercice biennal terminé
le 31 décembre 1995
et Rapport du Comité
des commissaires aux comptes

Assemblée générale
Documents officiels · Cinquante et unième session
Supplément No 5H (A/51/5/Add.8)



Nations Unies · New York, 1996

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
LETTRES D'ENVOI	vii
I. RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE BIENNAL TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995	1
A. Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	1
B. Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)	3
II. RAPPORT DU COMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	6
III. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	25
IV. ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE BIENNAL TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995	27
A. Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	27
État I. État des allocations de crédits pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 : activités au titre du programme	28
État II. État des allocations de crédits pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 : activités au titre des projets	29
État III. État des allocations de crédits pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 : activités au titre des projets financés dans le cadre de l'accord de coopération DANIDA/CNUEH	30
État IV. État des allocations de crédits pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 : activités au titre des projets financés par le Gouvernement italien	31
État V. État des allocations de crédits pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 : compte spécial de la Fondation pour les dépenses d'appui au programme	32
État VI. État des recettes et des dépenses de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995	33

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Page</u>
État VII. État des recettes et des dépenses de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 pour l'Année internationale du logement des sans-abri	34
État VIII. État des recettes et des dépenses de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 pour les activités au titre des projets financés dans le cadre de l'accord de coopération DANIDA/CNUEH	35
État IX. État des recettes et des dépenses de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 pour les activités financées par le Gouvernement italien	36
État X. État des recettes et des dépenses de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 pour les activités au titre des dépenses d'appui au programme	37
État XI. État de l'actif et du passif pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995	38
État XII. État de l'actif et du passif pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 : activités au titre des projets financés dans le cadre de l'accord de coopération DANIDA/CNUEH	40
État XIII. État consolidé de l'actif et du passif au 31 décembre 1995 : fondation, activités au titre des projets financés dans le cadre de l'accord de coopération DANIDA/CNUEH et activités financées au moyen du compte spécial pour les dépenses d'appui au programme (états XI et XII)	41
État XIV. Situation de trésorerie pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995	43
 TABLEAUX RELATIFS AUX COMPTES	
Tableau 1.1 État au 31 décembre 1995 des contributions annoncées et non versées	46
Tableau 2.1 État au 31 décembre 1995 des contributions annoncées et non versées : Année internationale du logement des sans-abri	48

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Page</u>	
Tableau 3.1	État au 31 décembre 1995 des contributions annoncées et non versées : activités au titre des projets financés dans le cadre de l'accord de coopération DANIDA/CNUEH	49
Tableau 4.1	Dépenses au titre des projets, par pays et par région, pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995	50
Tableau 5.1	Dépenses au titre des projets, par pays et par région, pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 : activités au titre des projets financés dans le cadre de l'accord de coopération DANIDA/CNUEH	51
Tableau 6.1	Dépenses au titre des projets, par pays et par région, pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 : activités au titre des projets financés par le Gouvernement italien	52
Tableau 7.1	Placements gérés par le Siège de l'Organisation des Nations Unies au 31 décembre 1995	53
Tableau 8.1	État des recettes et des dépenses et solde des ressources pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 : activités au titre de projets à objectifs spécifiques . .	54
Tableau 9.1	État des dépenses des activités au titre de projets à objectifs spécifiques, par pays donateur et par numéro de projet, pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995	56
B.	Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)	59
	Balance des comptes : activités financées par le Fonds d'affectation spéciale pour la Conférence Habitat II pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995	60
État XV.	État des allocations de crédits pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 : activités au titre de la Conférence Habitat II	62
État XVI.	État des recettes et des dépenses de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 : activités au titre de la Conférence Habitat II .	63

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Page</u>
État XVII. État de l'actif et du passif pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 : activités au titre de la Conférence Habitat II	64
État XVIII. Situation de trésorerie pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 : activités au titre de la Conférence Habitat II	65
 TABLEAUX RELATIFS AUX COMPTES	
Tableau 10.1 État des contributions annoncées et non versées pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 : activités au titre de la Conférence Habitat II	68
Tableau 11.1 Dépenses au titre des projets, par pays et par région, pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 : activités au titre de la Conférence Habitat II	69
Tableau 12.1 État des recettes et des dépenses et solde des ressources pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 : activités au titre de projets à objectifs spécifiques relatifs à la Conférence Habitat II	70
Tableau 13.1 État des recettes et des dépenses et solde des ressources pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995, par pays donateur, pour les activités de la Conférence Habitat II	71

LETTRE D'ENVOI

Le 31 mars 1996

Monsieur le Président,

Conformément à la règle de gestion financière 311.4, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport financier et les comptes de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995, que j'approuve par les présentes.

Copie de ces états financiers est également transmise au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Sous-Secrétaire général chargé
du Centre des Nations Unies pour
les établissements humains
(Habitat)

(Signé) Wally N'DOW

Le Président du Comité des commissaires
aux comptes
Organisation des Nations Unies
New York

Le 31 mars 1996

Monsieur le Président,

Conformément à la règle de gestion financière 311.4, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport financier et les comptes de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995, que j'approuve par les présentes.

Copie de ces états financiers est également transmise au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Secrétaire général de la Conférence
des Nations Unies sur les établissements
humains (Habitat II)

(Signé) Wally N'DOW

Le Président du Comité des commissaires
aux comptes
Organisation des Nations Unies
New York

Le 31 juillet 1996

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états financiers de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, y compris ceux de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995, qui ont été présentés par le Sous-Secrétaire général. Le Comité des commissaires aux comptes les a examinés et son opinion est jointe auxdits états.

Je vous adresse en outre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes pour les comptes en question.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Vérificateur général des comptes
du Ghana,

Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation
des Nations Unies

(Signé) Osei Tutu PREMPEH

Le Président de l'Assemblée générale
des Nations Unies
New York

I. RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE BIENNAL
TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995

A. Fondation des Nations Unies pour l'habitat et
les établissements humains

1. Le Sous-Secrétaire général chargé du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) étant responsable de l'administration de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, présente ci-après le rapport financier et les comptes de la Fondation pour l'exercice biennal 1994-1995.

Principales règles et méthodes comptables

2. La Fondation a appliqué les principes, normes et méthodes ci-après :

a) Les comptes de la Fondation sont établis conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'à l'annexe spéciale audit règlement et auxdites règles concernant la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains; en outre, les normes comptables pour le système des Nations Unies (A/48/7530, annexe) ont été prises en considération dans l'établissement des états financiers;

b) L'actif, le passif, les recettes et les dépenses sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice;

c) L'exercice financier de la Fondation est un exercice biennal qui comprend deux années civiles consécutives. Conformément aux directives du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, les chiffres fournis ne portent pas sur les années civiles mais sur l'ensemble de l'exercice biennal;

d) Les comptes sont exprimés en dollars des États-Unis. Les opérations effectuées en monnaies autres que le dollar des États-Unis ont été converties au taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU au moment de l'opération;

e) Les contributions annoncées sont comptabilisées comme recettes lorsqu'un futur donateur s'est engagé par écrit à verser une contribution monétaire à une date précise ou selon un calendrier déterminé. Les contributions annoncées pour des exercices futurs et qui ont été versées sont considérées comme des recettes comptabilisées d'avance;

f) Les charges comptabilisées d'avance sont des dépenses qu'il serait incorrect d'imputer à l'exercice considéré et qui seront passées en charge au cours de l'exercice suivant;

g) Aux fins de l'établissement du bilan, seule la fraction de l'avance consentie au titre de l'indemnité pour frais d'études qui est censée correspondre à la partie de l'année scolaire écoulée à la date de l'établissement de l'état financier est comptée parmi les charges comptabilisées d'avance. Le montant total de l'avance est comptabilisé comme somme à recevoir des fonctionnaires jusqu'à ce que ceux-ci produisent les preuves requises pour pouvoir toucher l'indemnité, date à laquelle le montant de celle-ci est débité au compte budgétaire correspondant et l'avance est annulée;

h) Le solde du compte d'excédents de la Fondation correspond aux fonds qui restent disponibles pour des activités de projet futures;

i) Les économies réalisées lors de la liquidation d'engagements d'exercices antérieurs sont crédités directement au compte d'excédents de la Fondation.

Situation financière et résultats d'exploitation

3. La situation financière et les résultats d'exploitation de la Fondation, de l'Année internationale du logement des sans-abri (proclamée par l'Assemblée générale dans sa résolution 37/221 du 20 décembre 1982) et des projets financés par l'accord de coopération Danish International Development Agency/Centre des Nations Unies pour les établissements humains (DANIDA/CNUEH) pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 sont présentés dans les états financiers et se résument comme suit :

a) L'écart total entre les recettes et les dépenses (déficit net) de l'exercice biennal 1994-1995 s'est élevé à 2 540 184 dollars (états VI, VII et VIII). Toutefois, au 31 décembre 1995, un montant de 524 218 dollars avait été économisé sur le règlement d'engagements d'exercices antérieurs;

b) La Fondation dispose de fonds inutilisés s'élevant au total à 4 631 989 dollars, disponibles pour les engagements en cours et futurs (états XI et XII).

4. Les recettes, d'un montant total de 21 169 317 dollars pour l'exercice 1994-1995, comprennent des contributions à la Fondation qui ont été comptabilisées soit lors de la réception de lettres officielles annonçant un engagement ferme (états VI à X), soit, dans le cas des contributions de DANIDA, sur la base de l'accord de coopération conclu avec le Gouvernement danois (état XII).

5. Le Secrétaire général des Nations Unies a la garde des fonds de la Fondation. Au cours de l'exercice biennal 1994-1995, des contributions à la Fondation et l'Année internationale du logement des sans-abri s'élevant au total à 20 539 075 dollars ont été annoncées par les gouvernements; 18 931 492 dollars ont été effectivement reçus, y compris les ajustements, dont 501 715 dollars au titre des contributions annoncées pour des exercices antérieurs. Les contributions annoncées et non recouvrées au 31 décembre 1995 (pour l'exercice en cours et les exercices antérieurs) s'élevaient à 1 142 578 dollars pour la Fondation, 22 047 dollars pour l'Année et zéro dollar pour DANIDA. Des contributions d'un montant de 1 638 454 dollars pour la Fondation ont été annoncées pour des exercices futurs mais n'ont pas encore été versées (voir tableau 1.1).

6. Les dépenses de l'exercice biennal 1994-1995, qui s'élèvent au total à 23 709 501 dollars, sont ventilées par objet de dépense dans les états I à V. Sur ce montant, 6 572 978 dollars correspondent aux activités relatives au programme de la Fondation (états I et V) et 17 136 523 dollars aux activités relatives aux projets.

7. Les dépenses relatives au programme (état I) ont été engagées au titre d'un crédit révisé de 7 371 000 dollars pour l'exercice biennal 1994-1995 approuvé à cet effet par la Commission des établissements humains à sa quinzième session,

tenue à Nairobi en 1994. La ventilation par programme de ces crédits et de ces dépenses se présente comme suit :

	<u>Dépenses totales</u>	
	1994-1995	1992-1993
	(En dollars des États-Unis)	
<u>Programme</u>		
Direction exécutive et gestion	541 028	663 497
Programme (établissements humains)	3 810 672	3 610 775
Services administratifs et services communs	1 573 638	1 852 280
Dépenses d'appui au programme	647 640	—
Total	<u>6 572 978</u>	<u>6 096 552</u>

8. Les dépenses totales de la Fondation pour l'exercice 1994-1995 se répartissent comme suit :

	<u>Dépenses totales</u>	
	1994-1995	1992-1993
Dépenses relatives au programme et dépenses d'appui au programme (états I et V)	6 572 978	6 096 552
Dépenses relatives aux projets (états II à IV)	17 136 523	17 531 590
Total	<u>23 709 501^a</u>	<u>23 628 142</u>

^a Le montant révisé des dépenses pour 1994-1995, approuvé par la Commission des établissements humains à sa quinzième session, s'établit à 24 913 500 dollars.

B. Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)

9. Le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) responsable de l'administration de la Conférence présente ci-après le rapport financier et les comptes de la Conférence pour l'exercice biennal 1994-1995 terminé le 31 décembre 1995.

Principales règles et méthodes comptables

10. Le Fonds d'affectation spéciale de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, créé par la résolution 47/180 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 1992 a appliqué les principes, normes et méthodes ci-après :

a) Les comptes de la Fondation sont établis conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'à l'annexe spéciale audit règlement et auxdites règles concernant la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements

humains; en outre, les normes comptables pour le système des Nations Unies (A/48/530, annexe) ont été prises en considération dans l'établissement des états financiers;

b) L'actif, le passif, les recettes et les dépenses sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice;

c) L'exercice financier de la Fondation est un exercice biennal qui comprend deux années civiles consécutives. Conformément aux directives du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, les chiffres fournis ne portent pas sur les années civiles mais sur l'ensemble de l'exercice biennal;

d) Les comptes sont exprimés en dollars des États-Unis. Les opérations effectuées en monnaies autres que le dollar des États-Unis ont été converties au taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU au moment de l'opération;

e) Les contributions annoncées sont comptabilisées comme recettes lorsqu'un futur donateur s'est engagé par écrit à verser une contribution monétaire à une date précises ou selon un calendrier déterminé. Les contributions annoncées pour des exercices futurs et qui ont été versées sont considérées comme des recettes comptabilisées d'avance;

f) Les charges comptabilisées d'avance sont des dépenses qu'il serait incorrect d'imputer à l'exercice considéré et qui seront passées en charge au cours de l'exercice suivant;

g) Aux fins de l'établissement du bilan, seule la fraction de l'avance consentie au titre de l'indemnité pour frais d'études qui est censée correspondre à la partie de l'année scolaire écoulée à la date de l'établissement de l'état financier est comptée parmi les charges comptabilisées d'avance. Le montant total de l'avance est comptabilisé comme somme à recevoir des fonctionnaires jusqu'à ce que ceux-ci produisent les preuves requises pour pouvoir toucher l'indemnité, date à laquelle le montant de celle-ci est débité au compte budgétaire correspondant et l'avance est annulée;

h) Le solde du compte d'excédents du Fonds d'affectation spéciale de la Conférence correspond aux fonds qui restent disponibles pour des activités de projet futures;

i) Les économies réalisées lors de la liquidation d'engagements d'exercices antérieurs sont crédités directement au compte d'excédents du Fonds d'affectation spéciale.

Situation financière et résultats d'exploitation

11. La situation financière et les résultats d'exploitation du Fonds d'affectation spéciale d'Habitat II pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 sont présentés dans les états financiers et se résument comme suit :

a) L'écart total entre les recettes et les dépenses (déficit net) de l'exercice biennal 1994-1995 s'est élevé à 569 896 dollars (état XVI);

b) Le Fonds d'affectation spéciale présente un solde déficitaire de fonds inutilisés s'élevant à 569 896 dollars (état XVII).

12. Les recettes, d'un montant total de 4 919 975 dollars pour l'exercice 1994-1995, comprennent des contributions au Fonds d'affectation spéciale qui ont été comptabilisées lors de la réception de lettres officielles annonçant un engagement ferme (état XVI).

13. Le Secrétaire général des Nations Unies a la garde des fonds du Fonds d'affectation spéciale. Au cours de l'exercice biennal 1994-1995, des contributions au Fonds d'affectation spéciale s'élevant au total à 2 715 606 dollars ont été annoncées par les gouvernements; 1 842 415 dollars ont été effectivement reçus, y compris les ajustements. Des contributions annoncées restaient à recouvrer au 31 décembre 1995 pour l'exercice en cours. Des contributions au Fonds d'affectation spéciale d'un montant de 2 047 744 dollars ont été annoncées pour des exercices futurs mais n'ont pas encore été versées (voir tableau 10.1).

14. Les dépenses de l'exercice biennal 1994-1995, qui s'élèvent au total à 5 489 871 dollars, sont ventilées par objet de dépense dans l'état XV. Toutefois, lorsque l'avis d'allocation de crédits correspondant sera délivré par l'Organisation des Nations Unies, les dépenses enregistrées jusqu'à présent au titre de divers projets seront réparties entre deux sous-comptes, le premier pour les dépenses correspondant aux dépenses relatives à la participation des pays en développement et le deuxième aux activités opérationnelles de la Conférence proprement dite. La ventilation et l'analyse des dépenses par programme seront effectuées lorsque les dépenses auront été réparties.

15. Les dépenses relatives au programme (état XV) ont été engagées au titre d'un crédit non révisé de 3 606 996 dollars pour l'exercice biennal 1994-1995 approuvé à cet effet par le Secrétaire général de la Conférence.

II. RAPPORT DU COMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Introduction

1. Conformément à la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale, en date du 7 décembre 1946, le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains et ceux de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) pour la période du 1er janvier 1994 au 31 décembre 1995. La vérification a été faite conformément à l'article XII du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et à l'annexe audit règlement, ainsi qu'aux normes de vérification usuelles adoptées par le Groupe mixte de vérificateurs extérieurs des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ces normes de vérification exigent que le Comité planifie et exécute la vérification de manière à s'assurer autant qu'il est raisonnablement possible que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.
2. Les vérificateurs ont notamment analysé l'ensemble des mécanismes de gestion et de contrôle financier et comptable et examiné en détail un échantillon de documents comptables et autres justificatifs, comme le Comité a jugé que cela était nécessaire pour se former une opinion sur les états financiers.
3. La vérification a eu lieu au siège de l'organisation à Nairobi.
4. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a examiné différents éléments au titre de l'article 12.5 du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies : le bien-fondé des hypothèses retenues pour la formulation du budget-programme, la planification et l'exécution des programmes et les rapports y relatifs, le contrôle financier interne et, de façon générale, l'administration et la gestion, notamment en ce qui concerne l'achat de biens et services.
5. Le Comité a continué, conformément à sa pratique, de rendre compte à l'Administration des résultats de chaque opération de vérification et de lui envoyer des notes de gestion contenant des observations et recommandations détaillées. Cette pratique a contribué à un dialogue continu avec l'Administration sur les questions de vérification des comptes.
6. Les principales conclusions et recommandations sont récapitulées aux paragraphes 11 à 22 ci-après. Les conclusions détaillées de la vérification figurent dans les paragraphes 23 à 87.
7. Le présent rapport aborde des questions qui, de l'avis du Comité, devraient être portées à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations du Comité sur toutes les questions analysées dans le présent rapport ont été communiquées à l'Administration. Celle-ci a confirmé les faits sur lesquels se fondent les observations et conclusions du Comité et fourni des explications et réponses aux questions du Comité. Le rapport comporte deux parties, consacrées, la première, à la vérification des états financiers, et la seconde, aux problèmes de gestion.

Mesures prises pour appliquer les recommandations antérieures
du Comité des commissaires aux comptes

8. Conformément au paragraphe 15 de la résolution 47/211 adoptée par l'Assemblée générale le 23 décembre 1992, le Comité des commissaires aux comptes a examiné les mesures qui ont été prises pour appliquer ses recommandations antérieures. L'Administration a appliqué ou pris des mesures visant à mettre en oeuvre les recommandations faites par le Comité dans son rapport portant sur la période terminée le 31 décembre 1993. Les mesures prises et les observations du Comité sont exposées en détail dans l'annexe au présent rapport.

9. Le Comité apprécie à leur juste valeur les mesures prises par l'Administration pour donner suite à ses recommandations antérieures, mais il estime que d'autres mesures s'imposent en ce qui concerne les aspects ci-après :

a) Outre le renforcement de la surveillance et de la supervision des projets, il faudrait prévoir une évaluation interne rigoureuse des projets achevés, et pour cela, étoffer les dispositions prises pour l'évaluation (voir par. 64 et 66);

b) Il faudrait établir une planification annuelle des marchés couvrant l'ensemble des achats de biens et de services, et prendre des mesures pour que les marchés soient passés dans des conditions économiquement rationnelles et en faisant appel à la concurrence (voir par. 73 à 77).

Résultats d'ensemble

10. Ayant examiné les états financiers de la Fondation et ceux d'Habitat II, le Comité a constaté qu'ils n'étaient pas entièrement conformes aux normes comptables du système des Nations Unies. Il a noté en outre que les recettes de la Fondation et celles d'Habitat II avaient été respectivement surévaluées de 981 854 dollars et de 184 817 dollars, du fait d'erreurs dans la comptabilisation des contributions annoncées et faute d'avoir constitué une provision pour les contributions irrécouvrables. Le Comité a observé par ailleurs que les comptes d'Habitat II n'avaient pas été enregistrés dans deux comptes distincts de fonds d'affectation spéciale, comme l'avait prescrit l'Assemblée générale. C'est la raison pour laquelle il n'a pas été en mesure d'émettre une opinion sans réserve sur les états financiers de la Fondation et ceux d'Habitat II.

Résumé des recommandations

11. Le Comité recommande les mesures ci-après, présentées par ordre de priorité :

Gestion financière

a) Les sommes prélevées sur les ressources de la Fondation pour couvrir des dépenses d'Habitat II sont à rembourser sans délai (voir par. 41);

b) Comme prescrit par l'Assemblée générale, il y a lieu de constituer rapidement deux fonds d'affectation spéciale distincts pour le financement des dépenses de la Conférence et de procéder aux corrections voulues (voir par. 38);

c) Il est indispensable à l'avenir que les états financiers soient établis de manière conforme aux normes comptables du système des Nations Unies (voir par. 37);

Gestion du programme

d) Pour améliorer la planification du programme et la conception des projets, il faut en prévoir un examen critique au stade de l'évaluation préalable des projets. C'est à ce stade que l'estimation du coût des intrants et la répartition des ressources entre les différentes composantes d'un projet doivent être examinées de plus près (voir par. 57 et 59);

e) Il est indispensable d'améliorer l'exécution des projets en mettant en évidence les faiblesses de la coordination des projets et du contrôle de gestion et en veillant à prévoir des indicateurs de résultats dans les plans de travail. Il faut aussi s'assurer que l'assistance technique fournie dans le cadre des projets correspondra aux normes voulues et qu'elle sera bien adaptée aux compétences du personnel national (voir par. 62);

f) Il faut exiger des directeurs de projet qu'ils veillent à ce que les rapports finals soient achevés en temps voulu et comportent une explication des éventuels retards ou dépassements de budget. En outre, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH) devrait prendre des mesures pour que l'évaluation des projets de coopération technique soit achevée en temps voulu (voir par. 65 et 66);

g) Les enseignements tirés de l'exécution de projets dans différents pays devraient être regroupés et diffusés (voir par. 68);

Marchés

h) Il y a lieu d'améliorer la planification des marchés, de manière à éviter les achats au coup par coup. Il faut passer des contrats-cadres pour les articles fréquemment achetés, après avoir fait plus largement appel à la concurrence (voir par. 76 et 77).

Résumé des conclusions

États financiers

12. Ni les états financiers de la Fondation, ni ceux de la Conférence, n'ont été établis conformément aux normes comptables pour le système des Nations Unies. De plus, les états financiers de la Conférence n'ont pas été dressés convenablement en créant deux fonds d'affectation spéciale distincts comme l'Assemblée générale l'a prescrit dans sa résolution 47/180 du 22 décembre 1992 (voir par. 24 à 36).

13. Au cours de l'exercice biennal 1994-1995, du fait que 0,9 million de dollars ont été prélevés sur les fonds de la Fondation pour concourir au financement de la Conférence, les projets de la Fondation dont le financement n'était pas assuré par des fonds spécialement réservés à cet usage se sont trouvés gelés (par. 39 à 41).

14. Les recettes de l'exercice biennal 1994-1995 ont été surestimées de 981 854 dollars pour ce qui est de la Fondation (recettes provenant du DANIDA

non comprises) et de 184 817 dollars pour ce qui est d'Habitat II (voir par. 30 à 34).

15. Une dette de 3,3 millions de dollars à rembourser au Fonds central autorenouvelable de secours d'urgence géré par le Département des affaires humanitaires de l'ONU n'apparaissait pas dans les états financiers (voir par. 44 et 45).

Gestion du programme

16. Les lacunes de la planification et de la conception des projets ont été cause de retards et de dépassements de crédits : il est arrivé notamment que l'estimation des intrants nécessaires ait été mal faite, que la répartition des ressources entre les différentes composantes d'un projet ait été mal équilibrée, que la définition des objectifs ait été confuse et que le programme de travail en matière d'assistance technique ait été établi de manière irréaliste (voir par. 55 et 58).

17. La mauvaise coordination de projets, les insuffisances des plans de travail, le retard avec lequel certains accords de projet ont été signés et le fait que l'assistance technique était parfois mal adaptée aux compétences du personnel national ont entraîné des retards dans l'exécution de projets (voir par. 60).

18. Dans certains cas, le rapport final n'a pas été établi dans les délais prescrits, ou bien il ne comportait pas d'analyse des causes des lacunes qui avaient marqué l'exécution du projet (voir par. 64).

19. Dans le cas d'un projet de construction, la mauvaise conception du projet et les carences constatées dans son exécution ont entraîné un retard de plus de trois ans et un gonflement des coûts de 55 % (voir par. 69 à 71).

Marchés

20. Faute de planification, les achats ont été effectués de manière peu économique, notamment en multipliant les petites commandes et en ne faisant pas suffisamment appel à la concurrence (voir par. 74 et 76).

21. L'attribution d'un contrat de collecte de fonds pour la Conférence à un organisme privé a fait dépenser inutilement 248 698 dollars (voir par. 79 à 83).

Consultants

22. Un fonctionnaire retraité de l'ONU, engagé comme conseil en communication, a perçu une rémunération de 12 000 dollars par mois alors que le plafond est fixé à 12 000 dollars par an – d'où des versements excédentaires d'environ 120 000 dollars (voir par. 84 à 86).

Première partie : États financiers

Normes comptables pour le système des Nations Unies

23. Dans sa résolution 48/216 C du 23 décembre 1993, l'Assemblée générale a pris note des normes comptables pour le système des Nations Unies, que le Comité administratif de coordination (CAC) avait élaborées à sa demande. Le CAC a révisé ces normes en septembre 1995 (AAC/1995/20, annexe III).

24. Le Comité des commissaires aux comptes a constaté que les états financiers de la Fondation et d'Habitat II concernant l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 n'avaient pas été établis de façon totalement conforme aux normes comptables. Les principaux domaines où des écarts ont été observés sont énumérés ci-après.

Présentation des états

25. Tant dans le cas de la Fondation que dans celui d'Habitat II, la présentation prescrite dans les normes comptables n'a été suivie ni pour l'état des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et du solde des ressources, ni pour l'état de l'actif, du passif, des réserves et du solde des ressources. De ce fait, dans l'état de l'actif et du passif de la Fondation (état XI) et dans celui d'Habitat II (état XVII), on ne distingue pas clairement quels sont les résultats des activités financées au moyen du fonds général et ceux des autres activités. D'autre part, dans les deux cas, on ne trouve dans les états financiers ni l'état des mouvements de trésorerie ni l'état des ouvertures de crédits qui sont prescrits au paragraphe 8 des normes comptables.

Valorisation des biens durables

26. Dans le cas de la Fondation comme dans celui d'Habitat II, la valeur d'inventaire des biens durables n'a pas été indiquée.

Réserve

27. Ni la nature de la réserve, ni le texte qui en porte création, ni son montant autorisé ni sa source de financement n'ont été indiqués.

Provision pour les prestations dues à la fin du service

28. Aucune provision ne figure dans les comptes pour couvrir les prestations dues à la fin du service (ou postérieurement au départ à la retraite), et cet élément de passif n'est mentionné dans aucune note.

Monnaies non convertibles

29. On ne trouve aucune trace dans les états financiers d'un montant total de 901 587 dollars détenus en monnaies non convertibles. Il s'agit de 159 758 dollars détenus en monnaies non convertibles et de 741 829 dollars qui figurent dans le compte des monnaies convertibles mais qui sont détenus dans un pays donateur dont la monnaie est devenue, de fait, non convertible.

Contributions annoncées

30. L'examen des états financiers de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 a révélé au Comité que le montant total des recettes de la Fondation avait été surévalué de 240 000 dollars et celui d'Habitat II de 208 817 dollars, montants dont la comptabilisation n'était pas justifiée par l'existence d'annonces de contribution en bonne et due forme de la part des donateurs. L'Administration a pour pratique, s'agissant de "projets à objectifs spécifiques", d'ajouter l'excédent des dépenses sur les recettes au montant des contributions à recevoir, car, d'après elle, il est clair dans l'esprit des parties concernées que les budgets de ces projets ne sont que des estimations, et les descriptifs de projet prévoient que les budgets seraient révisés en fonction des écarts éventuels entre les prévisions budgétaires et le montant

effectif des dépenses. Le Comité considère que cette pratique est contraire au paragraphe 31 des normes de comptabilité du système des Nations Unies.

31. Du fait d'erreurs intervenues dans la comptabilisation des contributions annoncées, les contributions versées par deux pays ont été surévaluées dans les états financiers de la Fondation, de 100 000 dollars dans un cas et de 45 606 dollars dans l'autre. Par ailleurs, une contribution de 74 000 dollars versée par un pays donateur à l'intention d'Habitat II a été comptabilisée par erreur parmi les recettes de la Fondation. L'Administration propose d'effectuer les corrections nécessaires dans la comptabilité de l'exercice biennal 1996-1997.

32. Dans l'état des recettes et des dépenses d'Habitat II, le montant indiqué à la rubrique "Contributions des gouvernements" comprend une contribution de 50 000 dollars annoncée postérieurement au 31 décembre 1995, qui n'aurait pas dû figurer parmi les recettes de l'exercice biennal 1994-1995.

33. On trouve dans l'état des contributions annoncées et non acquittées (tableau 1.1) de la Fondation un montant de 335 002 dollars qui serait dû par un pays donateur, mais qui ne correspond pas à une annonce de contribution en bonne et due forme. Comme le Comité le lui avait suggéré, l'Administration a réexaminé ses comptes, ce qui l'a amenée à reconnaître que le montant sur lequel on pouvait effectivement compter s'élevait à seulement 226 960 dollars. Selon elle, ce montant correspondait à la différence entre les dépenses engagées en 1991 au titre de certains projets précis et les recettes effectives correspondantes. Avec les responsables desdits projets, elle avait commencé à faire le nécessaire pour que le montant en question soit récupéré sur les fonds destinés aux projets en cours. Le Comité recommande qu'on s'y emploie énergiquement. De surcroît, le montant en question n'aurait pas dû figurer parmi les recettes sans que le donateur ait pris aucun engagement.

34. Dans les états financiers de la Fondation concernant l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995, le montant total des sommes à encaisser indiqué au tableau 1.1, soit 1 142 578 dollars, comprend 187 246 dollars de contributions non acquittées qui se rapportent à des périodes remontant jusqu'à 11 ans dans le passé. De même, dans l'état des contributions annoncées et non acquittées concernant l'Année internationale du logement des sans-abri (1987), qui figure au tableau 2.1, on trouve 22 047 dollars qui sont à encaisser depuis plus de cinq ans. Le Comité des commissaires aux comptes estime que le recouvrement de ces recettes paraît douteux et que, conformément au principe de prudence, une provision aurait dû être constituée dans les états financiers.

Placements

35. Au tableau 7.1, un montant de 1 853 815 dollars correspondant aux soldes d'un compte d'épargne bancaire (53 815 dollars) et de comptes à vue (1,8 million de dollars) a été classé à tort parmi les placements au lieu d'être compté dans l'encaisse conformément au paragraphe 48 i) des normes de comptabilité du système des Nations Unies.

36. L'Administration a indiqué qu'elle n'avait reçu les normes comptables révisées qu'en décembre 1995. Pour l'appliquer, il aurait fallu non seulement modifier les logiciels existants de la Fondation mais aussi en mettre en route de nouveaux, ce qu'on n'a pas eu le temps de faire avant la clôture des comptes de l'exercice biennal 1994-1995. Les états financiers de cet exercice avaient donc été établis exactement de la même manière que ceux de l'exercice précédent,

et c'est pourquoi les éléments en question n'y figuraient pas à leur nouvelle place.

37. Le Comité recommande à la Fondation de prendre les mesures qui s'imposent pour aligner ses états financiers sur les normes comptables.

Comptes des fonds d'affectation spéciale

38. Dans sa résolution 47/180 du 22 décembre 1992, l'Assemblée générale a décidé de créer deux fonds d'affectation spéciale pour recueillir les contributions volontaires destinées au financement de la Conférence Habitat II, l'un devant servir à financer les préparatifs de la Conférence et l'autre à faciliter la participation des pays en développement. Ayant constaté en avril 1996 qu'aucun des deux n'avait été créé, le Comité a recommandé que les formalités nécessaires soient expédiées et que les ajustements voulus soient effectués dans la comptabilité; néanmoins, en juillet 1996 aucun progrès n'avait été annoncé.

Détournement de fonds de la Fondation pour financer les dépenses relatives à Habitat II

39. Le Comité a constaté qu'au 31 décembre 1995, Habitat II ne disposait en fonds non réservés que de 531 551 dollars pour faire face à ses dépenses, notamment celles relatives à la Conférence. Or les ressources nécessaires pour le financement de celle-ci, y compris les engagements non réglés, s'élevaient à 1 967 555 dollars. L'Administration a indiqué au Comité qu'elle avait prélevé temporairement 0,9 million de dollars sur les ressources et les fonds d'affectation spéciale de la Fondation pour financer la Conférence et ses autres activités.

40. L'Administration avait informé le Comité des représentants permanents auprès d'Habitat qu'elle était habilitée à prélever les fonds en question en vertu de la règle de gestion financière 303.1 b) de l'annexe spéciale au règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU concernant Habitat, qui stipulent qu'une fois qu'il a été pourvu aux dépenses d'appui au programme et à la réserve générale, les ressources de la Fondation sont utilisées dans toute la mesure possible aux fins du programme.

41. Le Comité a noté que, vu les avances entre fonds nécessitées par le financement d'Habitat II, l'Administration avait imposé à partir de février 1995 un mécanisme de contrôle des dépenses visant, pour tous les projets de la Fondation autres que ceux financés au moyen de fonds réservés, à limiter les dépenses aux activités véritablement essentielles. Aucune dépense nouvelle ne devait être autorisée au titre de quelque rubrique budgétaire que ce fût, hormis les traitements et autres dépenses de personnel concernant les fonctionnaires qui participaient déjà à l'exécution d'un projet. Le Comité a donc recommandé que l'on s'emploie en priorité à recueillir en quantité suffisante des contributions volontaires non réservées à l'intention d'Habitat II, afin que les fonds détournés puissent être remboursés à la Fondation.

Année internationale du logement des sans-abri

42. Les comptes de l'Année internationale du logement des sans-abri, qui portent sur l'année 1987, n'avaient toujours pas été clos. L'Administration a accepté de suivre la recommandation du Comité et de clore ces comptes, et elle

propose d'en virer le solde inutilisé, qui s'élevait à 699 558 dollars au 31 décembre 1995, au crédit du fonds de la Fondation.

Fonds destinés aux projets à objectifs spécifiques

43. Au 31 décembre 1993, le montant des dépenses engagées par la Fondation au titre des projets à objectifs spécifiques financés par un certain gouvernement dépassait de 186 538 dollars celui des recettes. L'Administration n'avait pas encore cherché à savoir s'il serait possible que le gouvernement donateur comble ce déficit. Elle a dit qu'elle aborderait la question avec le gouvernement en question.

Dettes à l'égard du Fonds central autorenewable d'urgence

44. Le Comité a constaté qu'en septembre 1993 Habitat avait reçu du Fonds central autorenewable d'urgence, qui est administré par le Département des affaires humanitaires de l'ONU, une avance de 5 millions de dollars pour prendre en charge un projet d'urgence de reconstruction de logements au Liban. Aux termes du protocole d'accord, Habitat devait affecter en priorité les contributions reçues pour le projet au remboursement de cette avance. Dans le cas où le montant des contributions reçues ne serait pas suffisant un an après le versement de l'avance, le coordonnateur du Fonds central avait la possibilité d'exiger qu'Habitat puise dans ses propres fonds pour la rembourser.

45. Habitat a remboursé 1 690 000 dollars en 1994; en avril 1995, il a informé le Fonds central qu'étant donné que, n'ayant pas reçu d'autres contributions, il n'était pas en mesure de rembourser le solde de l'avance. Les états financiers de la Fondation ne font pas mention de la dette correspondant à l'obligation de rembourser ce solde, qui s'élève à 3 310 000 dollars.

46. L'Administration reconnaît qu'elle sera tenue de rembourser cette dette un jour ou l'autre, mais il ne lui paraît pas justifié d'attribuer à la Fondation la dette du Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique.

Situation de trésorerie

47. Le Comité a noté que globalement, en comptant à la fois les fonds réservés et non réservés de la Fondation, le ratio de liquidité relative (espèces et quasi-espèces sur passif à court terme) était tombé de 1,5 au 31 décembre 1993 à 0,98 au 31 décembre 1995. Cela signifie que les disponibilités ne sont pas suffisantes pour couvrir les dettes à court terme.

Deuxième partie : Questions relatives à la gestion

Hypothèses budgétaires

Répartition des dépenses par devise

48. Le Comité a noté que l'Administration avait établi ses budgets en supposant que la totalité des dépenses autres que des dépenses de personnel seraient acquittées en monnaie locale, alors qu'en fait plusieurs types de dépenses le sont en dollars des États-Unis, parmi d'autres devises. Il a indiqué qu'à son avis il conviendrait de ventiler par devise le montant estimatif des dépenses autres que des dépenses de personnel, afin de réduire les aléas dus aux variations des taux de change et à l'inflation. Cette mesure devrait être adoptée en concertation avec le Siège de l'ONU.

Prise en compte des délais de recrutement

49. À Habitat, les taux de vacance de poste pour la catégorie des administrateurs étaient généralement supérieurs au niveau retenu uniformément pour l'ensemble du système des Nations Unies. Le Comité estime qu'il serait préférable d'adopter, pour l'établissement du budget et la réévaluation des coûts, les taux de vacance effectifs de l'organisation.

Incohérence budgétaire

50. Le Comité a relevé un écart de 14 640 000 dollars entre l'estimation des dépenses de projet qui figure dans le projet de budget de la Fondation et celle qui figure dans le projet de budget-programme de l'ONU pour l'exercice biennal 1996-1997. La raison principale en est qu'on n'a pas compté dans ce dernier un montant de 12 millions de dollars destiné à des projets qui doivent être financés au moyen de contributions réservées.

51. L'Administration a expliqué que cette incohérence tenait à l'absence de synchronisation dans l'établissement des deux documents : le budget-programme datait de novembre 1994 et le budget de la Fondation de mars 1995, et de nouvelles annonces de contribution avaient été reçues entre-temps. Le Comité a néanmoins fait observer qu'il avait été précisé, dans le rapport sur l'exécution du programme de l'exercice 1994-1995, qu'il s'agissait d'une erreur.

52. L'Administration estime qu'il est inévitable que des décalages subsistent entre les dates d'achèvement des deux budgets, mais elle compte faire tout son possible à l'avenir pour éviter qu'il y ait des incohérences entre les deux budgets.

53. Afin d'éviter que de telles erreurs ne se reproduisent et de permettre une meilleure planification budgétaire, le Comité recommande à la Fondation de coordonner l'établissement de son budget avec celui du projet de budget-programme de l'ONU. Il a également rappelé qu'il fallait que tout le soin voulu soit apporté à l'établissement des budgets du programme de l'organisation.

Gestion du programme

54. Le Comité a examiné 16 projets exécutés par la Fondation avec une aide extrabudgétaire entre juin 1990 et juin 1995, pour contrôler l'efficacité de la planification du programme, de son exécution et de la communication des résultats.

Planification du programme

55. Cet examen a révélé des dépassement importants dans presque tous les cas, tant en ce qui concerne les dépenses qu'en ce qui concerne les délais. Les dépassements de délai s'échelonnaient de 5 à 35 mois, le retard moyen enregistré dans l'achèvement des projets s'établissant aux alentours de 21 mois. Parallèlement, les dépassements de budget pouvaient atteindre jusqu'à 250 %. Le Comité a observé que la planification du programme était généralement défectueuse sur le plan de l'estimation du temps et des moyens requis pour exécuter les projets.

56. L'Administration considère que tant que la prolongation d'un projet procède d'un accord tripartite entre l'organisme qui en assure le financement, le gouvernement qui est responsable de superviser le programme et l'agent

d'exécution chargé de gérer le projet, il ne convient pas de qualifier les modifications ainsi introduites de dépassements, ni sur le plan des dépenses ni sur celui des délais. Il faut plutôt y voir un processus faisant intervenir au moins trois parties qui prennent ensemble des décisions.

57. Le Comité se rend bien compte des contraintes qui pèsent sur l'exécution des projets de coopération technique, mais il recommande à l'Administration de déterminer quels sont les différents facteurs qui contribuent à provoquer des retards importants dans l'exécution des projets ou à en gonfler les dépenses, afin de les analyser. Il faudrait ensuite que les résultats de cette analyse servent à simplifier, à l'avenir, la planification des projets et l'établissement des budgets.

Conception des projets

58. Le Comité a relevé plusieurs lacunes dans la conception des projets. Par exemple, il était indiqué dans le rapport final d'un projet que les principes directeurs de la planification des politiques et des stratégies de développement n'avaient pas été formulés avec précision, que les objectifs du projet n'étaient pas bien définis, que le projet était trop ambitieux et qu'on en attendait trop. Les autres lacunes constatées étaient la mauvaise organisation du plan de travail, des déséquilibres dans la répartition des crédits entre les différents volets des projets et un manque de réalisme dans l'estimation du programme de travail en matière d'assistance technique.

59. Le Comité a recommandé à l'Administration d'examiner de plus près la conception des projets au stade de leur élaboration et de leur examen pour approbation, notamment pour ce qui est de la façon d'estimer le coût des éléments mis en oeuvre et d'allouer les crédits. L'Administration a convenu du bien-fondé de cette recommandation.

Exécution des projets

60. Le Comité a constaté que plusieurs projets de coopération technique d'Habitat avaient été retardés en raison d'une coordination défectueuse, d'une mauvaise utilisation du temps des consultants, de l'absence d'indicateurs de résultats, de l'élargissement de la portée du projet au-delà des objectifs initiaux, de la qualité insuffisante du contrôle de la gestion ou du fait que l'assistance technique fournie était mal adaptée aux capacités du personnel du pays concerné. Le retard avec lequel certains accords de projet ont été signés a également entraîné des modifications importantes sur le plan des budgets et des objectifs.

61. L'Administration a dit qu'il y avait eu quelques cas où les arrangements prévus pour l'exécution du projet n'étaient pas optimaux, ce qui avait contraint à prolonger le projet pour des raisons indépendantes de la volonté d'Habitat. D'autre part, si des retards intervenus dans la signature de descriptifs de projet avaient entraîné des révisions de budget, on ne pouvait pas en déduire que la faute en incombait à Habitat. Cela dit, l'Administration a affirmé que l'on s'efforçait de faire davantage attention à ces aspects de la mise en oeuvre des projets.

62. Le Comité se rend bien compte que pour examiner l'exécution d'un projet de coopération technique, il faut la placer dans le contexte du pays intéressé, où il se peut que la situation empêche de bénéficier de la souplesse voulue dans la gestion du programme. Il recommande néanmoins qu'afin de réduire les retards au

minimum, l'Administration repère les insuffisances dans l'exécution des projets afin de prendre à temps des mesures correctives, notamment en ce qui concerne l'élaboration de plans de travail améliorés et une bonne coordination des activités des conseillers techniques, grâce à un suivi et à un contrôle de gestion plus serrés. Il faudrait aussi prendre des mesures pour que les accords de projet soient signés en temps voulu.

Évaluation des projets

Rapports finaux

63. Un des éléments importants de l'évaluation interne des projets est l'établissement du rapport final. Habitat est censé se servir des conclusions de ces rapports pour formuler des recommandations concernant soit les activités de suivi du projet qui vient de se terminer, soit d'autres projets à venir.

64. Le Comité a relevé plusieurs cas de rapports finaux qui n'avaient pas été établis en temps voulu. D'autre part, il arrivait qu'on n'y trouve aucune analyse des raisons pour lesquelles l'exécution du projet avait été retardée ou son coût avait augmenté. Il y avait un cas où le rapport final faisait état de l'exécution de produits supplémentaires, sans indiquer si ces produits avaient un rapport, quant au fond, avec les principaux objectifs du projet.

65. L'Administration s'est rangée sans réserve à l'avis du Comité selon lequel les directeurs de projet devraient veiller à ce que les rapports finaux soient achevés en temps voulu et contiennent notamment une analyse des causes des dépassements, qu'il s'agisse des délais ou des dépenses.

Évaluation des projets de coopération technique

66. Le Comité a constaté que trois projets financés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), dont les budgets définitifs ont chacun dépassé 1 million de dollars, n'avaient fait l'objet d'aucune évaluation, contrairement aux dispositions obligatoires des procédures du PNUD.

L'Administration a expliqué que l'évaluation des projets faisant intervenir le Gouvernement, le PNUD et l'agent d'exécution, la multiplicité des intervenants entraînait parfois de tels retards. Tout en comprenant bien qu'une activité tripartite de cette nature doit nécessairement prendre du temps, le Comité recommande à Habitat, en tant qu'agent d'exécution, de prendre l'initiative en s'occupant activement de faire en sorte que les évaluations soient menées à bonne fin sans délai après l'exécution des projets. En outre, ce qui ressort des évaluations devrait être utilisé par la suite dans la planification du programme.

Information de gestion relative aux projets

67. Le Comité a fait observer que le système de remontée de l'information de gestion relative aux projets d'Habitat ne permettait pas de saisir correctement et au fur et à mesure les progrès accomplis sur le terrain dans l'exécution des projets en cours. Il a donc suggéré que les rapports périodiques soient modifiés de manière à fournir des données plus détaillées, selon le modèle des rapports établis annuellement à l'intention du PNUD. L'Administration a souscrit à cette idée, se proposant de mettre en place à Habitat un modèle de rapport plus riche en information sur l'exécution et l'évaluation des projets.

Diffusion de l'expérience acquise dans l'exécution des projets

68. Les enseignements à tirer de l'expérience acquise progressivement en exécutant des projets dans différentes régions du monde n'avaient été ni récapitulés à des fins internes, ni partagés avec les organismes dont les activités touchent les établissements humains. Le Comité a donc recommandé à l'Administration, qui en est convenue, de rassembler, en vue de les divulguer, les éléments glanés dans différents pays.

Mauvaise planification et vices de conception ayant entraîné une perte qui aurait pu être évitée

Construction d'un pont

69. Habitat a passé en janvier 1991 un marché concernant la construction d'un pont dans un pays en développement; le coût de l'opération devait s'élever à 193 128 dollars et les travaux devaient être terminés en septembre 1992. En juillet 1993, alors que le pont était encore en construction, ses butées et une partie des bretelles d'accès, qui avaient coûté 68 423 dollars, ont été emportées par une inondation. Le chantier a fini par être achevé en octobre 1995, après que l'on eut augmenté de 65 % la portée du pont pour résoudre des difficultés dont on ignorait l'existence à l'origine, et son coût s'est établi à 298 600 dollars. Le projet s'est donc terminé avec trois ans de retard et un dépassement de 55 % au chapitre des dépenses.

70. Le Comité a noté qu'on s'était aperçu, à un stade avancé de la construction du pont, que les plans n'avaient pas été très bien conçus à l'origine; la raison en était que, manquant de données fiables, on avait sous-estimé le débit du fleuve. D'autre part, la qualité de la terre devant servir à construire le soubassement des bretelles d'accès n'était pas bien précisée dans le marché. Enfin, certaines décisions d'ordre technique ont été prises avec retard.

71. L'Administration a expliqué qu'Habitat avait bien examiné les caractéristiques techniques du pont fournies par l'organisme qui lui servait d'interlocuteur dans le pays, mais sans disposer de données qui lui permettent de mettre en question les éléments liés au débit du fleuve. D'un autre côté, l'Administration a reconnu que les prescriptions techniques prévues dans le marché en ce qui concerne la terre pour les soubassements laissaient trop de place à l'interprétation. Elle a estimé que les retards enregistrés dans la construction du pont étaient l'effet des difficultés posées par l'exécution d'un projet en milieu rural dans un pays en développement; les problèmes avaient été réglés aussi rapidement que le permettaient les mécanismes institutionnels régissant la prise de décisions en la matière.

72. Tout en prenant acte des difficultés que pose la mise en oeuvre des projets de coopération technique, le Comité estime qu'on aurait pu mieux maîtriser les délais et les coûts et limiter les dépassements si les caractéristiques techniques du pont avaient été examinées d'un oeil plus critique au départ et les prescriptions techniques du marché avaient été plus précises.

Passation de marchés

Planification des achats et appels d'offres

73. Dans son rapport sur l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1993, le Comité avait recommandé que l'on établisse une planification annuelle des

marchés portant sur tous les achats de biens et de services, afin d'éviter de procéder à des achats ponctuels et répétitifs sans recourir comme il convient à la procédure d'adjudication. L'Administration avait déclaré qu'elle s'efforcerait d'appliquer cette recommandation. Le Comité avait également fait observer que la brièveté des délais fixés pour l'exécution des produits avait limité les possibilités de mise en adjudication des marchés portant sur des travaux d'impression.

74. Après avoir examiné 16 marchés, le Comité a constaté que la situation ne s'était pas améliorée. Il a relevé huit cas où l'Administration avait reçu moins de trois soumissions. En outre, l'avis d'adjudication avait été envoyé à seulement quatre des imprimeurs agréés. Qui plus est, l'exécution des produits visés par les marchés a été retardée dans tous les cas, parfois de quatre mois, sans que l'Administration puisse percevoir de pénalités de retard parce qu'aucune clause de retard ne figurait dans les bons de commande.

75. D'après l'Administration, le recours à la procédure d'adjudication avait été limité par le fait qu'on ne disposait pas d'un délai suffisant avant l'exécution des travaux d'impression et par le manque d'empressement de la plupart des autres imprimeurs agréés à soumettre des offres. Quelques dérogations à la règle qui impose l'appel à la concurrence avaient été appliquées conformément aux dispositions des règles de gestion financière de l'ONU. L'Administration a cependant informé le Comité qu'elle avait renforcé ses procédures internes depuis, afin de faire en sorte que l'on dispose de délais suffisants pour la passation des marchés d'impression.

76. L'examen auquel a procédé le Comité a révélé que sur 784 bons de commande émis en 1995, 99 portaient sur des ordinateurs et des pièces de rechange, 596 sur de la papeterie et des fournitures de bureau et 89 sur des travaux d'impression. Le Comité estime que la multiplication des commandes portant sur des biens et services semblables est fondamentalement contraire à toute logique économique : on perd du temps, cela coûte plus cher et on ne peut pas bénéficier de remises quantitatives. Le Comité a donc recommandé à Habitat, au lieu de passer de petites commandes ponctuelles de papeterie et autres fournitures, de passer des contrats-cadre après avoir procédé à des appels d'offres en bonne et due forme. Les tarifs applicables dans le cadre de ces contrats-cadre devraient être révisables périodiquement en fonction de l'évolution des prix du marché. L'Administration s'est rangée à l'avis du Comité pour ce qui est des avantages de la formule du contrat-cadre, et elle a dit qu'elle l'appliquerait à ses achats de papeterie, de fournitures de bureau et de matériel informatique.

77. Le Comité a relevé deux cas où les dépenses engagées dans la procédure de passation de marchés avaient été gaspillées en raison d'une mauvaise planification des achats. Dans le premier cas, des panneaux d'affichage commandés pour une réunion de la Commission des établissements humains en avril 1995 avaient été livrés après la fin de la réunion. Dans le second, Habitat n'avait pas prévu un délai suffisant pour permettre de juger si la réalisation d'une affiche pour une réunion préparatoire d'Habitat II était satisfaisante, si bien qu'il a fallu détruire un lot d'affiches déjà imprimées lorsqu'on s'est aperçu qu'elles ne convenaient pas. En l'occurrence, l'Administration avait sévi contre le responsable – mais au total, entre ces deux cas, 28 850 dollars avaient été dépensés pour rien. Le Comité considère que cela montre bien que la planification des marchés de l'organisation a besoin d'être mieux faite et qu'il faudrait que les bons de commande comportent une clause de retard.

78. L'Administration a dit qu'elle mettrait en place une planification annuelle des marchés, bien que ce soit actuellement l'Office des Nations Unies à Nairobi qui se charge des achats.

Passation d'un marché douteux pour la collecte de fonds

79. En 1994, Habitat a confié à un cabinet de conseil privé deux marchés portant sur la période du 1er juillet 1994 au 28 février 1995; il s'agissait de mobiliser 10 millions de dollars en numéraire et de recueillir un montant de 12 millions de dollars en dons en nature au profit d'Habitat II. Ces deux marchés ont été passés rétroactivement et sans appel à la concurrence.

80. Le premier prévoyait une rémunération totale d'un montant de 69 200 dollars, c'est-à-dire juste en dessous de la barre des 70 000 dollars à partir de laquelle il est obligatoire de consulter le Comité des marchés. Le second, passé pour une durée initiale de six mois renouvelable jusqu'à 22 mois, prévoyait le paiement des sommes ci-après au cabinet, tous les mois : 19 500 dollars pour ses frais fixes, 12 000 dollars pour la rémunération d'un conseil en communication et un montant pouvant atteindre 14 000 dollars pour les frais de déplacement. Au total, ce marché a rapporté au cabinet 209 498 dollars – alors que les activités déployées n'avaient effectivement permis d'obtenir qu'un don de 30 000 dollars de la part d'une fondation privée.

81. D'après l'Administration, le cabinet avait concouru par son entremise à ce qu'un État Membre s'engage à apporter 250 000 dollars et à ce que la Banque mondiale verse une contribution de 1 million de dollars. Le Comité a cependant noté que le rôle du cabinet s'était essentiellement limité à organiser deux entrevues entre les représentants d'Habitat et ceux de l'État Membre en question. Il n'a trouvé aucun élément qui permette d'affirmer que la contribution de la Banque mondiale avait été obtenue grâce à l'action du cabinet.

82. Si l'on en croit l'Administration, la passation du marché était doublement justifiée : il était extrêmement urgent de lancer les activités de collecte de fonds pour les préparatifs de la Conférence Habitat II, et le cabinet était parfaitement qualifié. L'Administration a ajouté qu'en dehors du montant total des contributions financières à Habitat II que l'on devait directement ou indirectement à l'intervention du cabinet, celui-ci avait largement concouru, notamment en sensibilisant les milieux influents d'un certain pays, aux préparatifs de la Conférence et à son succès. Elle a également souligné qu'elle avait mis fin au contrat lorsque les résultats obtenus par le cabinet en matière de mobilisation de ressources n'avaient plus répondu à ses attentes.

83. Le Comité estime que le marché en question a été une mauvaise affaire pour Habitat. Au total, le cabinet a perçu un montant plus de neuf fois supérieur au don de la fondation privée directement imputable à son intervention. De l'avis du Comité, le marché aurait dû lier la rémunération du cabinet aux contributions effectivement obtenues par lui, dont il aurait perçu un pourcentage, et lui fixer des objectifs précis et quantifiables.

Consultants, experts et personnel temporaire

Engagement d'un conseil en communication

84. Un conseil en communication a bénéficié de deux contrats concernant des activités relatives à la première réunion du Comité préparatoire d'Habitat II,

alors qu'il percevait une retraite en tant qu'ancien fonctionnaire des Nations Unies. Le premier était un contrat de 12 jours exécuté en avril 1994 et le second, un contrat de neuf semaines qui s'est terminé le 30 juin 1994 et qui a été signé rétroactivement en juillet 1994. Au total, ils ont rapporté à l'intéressé 30 224 dollars. Le Comité a constaté que ce même consultant avait rejoint par la suite le cabinet de conseil privé auquel ont été confiés les deux marchés portant sur la collecte de fonds pour Habitat II (voir les paragraphes 79 et 80). En juin 1995, les services du même consultant, qui avait alors rejoint un autre cabinet, ont été loués rétroactivement pour la période du 1er mars au 30 juin 1995, au moyen d'un marché passé avec ledit cabinet prévoyant une rémunération de 12 000 dollars par mois. Ce marché a été renouvelé les trois trimestres suivants, jusqu'au 31 mars 1996, ce qui fait que l'intéressé a perçu 120 000 dollars de plus qu'il n'aurait dû.

85. L'Administration a fait valoir qu'il avait été difficile, en raison de la modicité des moyens alloués aux préparatifs de la Conférence – à laquelle s'ajoutait le fait que le Secrétaire général de la Conférence venait à peine d'être nommé – de s'organiser à l'avance pour engager un conseil en communication. D'autre part, l'intéressé était parfaitement qualifié et on a pu constater qu'il avait été très productif et qu'il avait joué un rôle déterminant dans la bonne exécution des préparatifs de la Conférence. Enfin, l'Administration a rappelé qu'il n'avait été engagé ni comme fonctionnaire ni au moyen d'un contrat de louage de services, et qu'il n'avait existé aucune relation contractuelle entre lui et Habitat; ses prestations faisaient simplement partie de celles assurées par le cabinet de conseil, qui était son employeur. L'Administration considérait donc que le type d'arrangement appliqué aux prestations de l'intéressé ne concernait en rien la Caisse des pensions et n'était pas contraire aux règles relatives aux sommes versées aux retraités.

86. De l'avis du Comité, puisqu'on savait déjà qu'on aurait besoin d'un conseil en communication, on aurait dû commencer à l'avance à s'occuper d'en engager un en suivant les procédures de sélection en vigueur. D'autre part, en tant que bénéficiaire d'une pension des Nations Unies, l'intéressé n'avait pas le droit de percevoir des rémunérations provenant d'organismes des Nations Unies pour un montant dépassant 12 000 dollars dans la même année civile. Le Comité estime en outre qu'étant donné que le marché passé avec le cabinet de conseil portait exclusivement sur la prestation de services fournis par un retraité des Nations Unies en tant que conseil en communication auprès d'Habitat II, l'opération revenait pratiquement à tourner le règlement qui régit le paiement de rémunérations à des retraités.

Cas de fraude et de fraude présumée

87. En application des dispositions de la règle de gestion financière 110.14, l'Administration a signalé cinq cas de fraude ou de fraude présumée au cours de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995. Tous les cas impliquaient des fonctionnaires. Dans l'un d'eux, l'intéressé s'est vu infliger un blâme écrit et une amende de 400 dollars. Les autres dossiers sont maintenus en instance par les autorités concernées, pour enquête et suite à donner.

Remerciements

88. Le Comité des commissaires aux comptes tient à exprimer ses remerciements au Directeur exécutif, à ses collaborateurs et au personnel de la Fondation pour leur coopération et pour l'aide qu'ils lui ont apportée.

Le Vérificateur général des comptes du Ghana

(Signé) Osei Tutu PREMPEH

Le Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord

(Signé) Sir John BOURN

Le Vérificateur général des comptes de l'Inde

(Signé) Vijai Krishna SHUNGLU

Le 31 juillet 1996

ANNEXE

Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1993^a

I. RECOMMANDATION 9 a)

1. Il convient de renforcer la surveillance et la supervision des projets de façon à obtenir tous les résultats voulus, dans les délais prévus; il convient en outre de mener une évaluation interne efficace des projets achevés pour en tirer des enseignements applicables à la planification et à l'exécution des projets futurs. À cet effet, il convient d'améliorer la qualité des mécanismes d'évaluation.

Mesures prises par l'Administration

2. Le contrôle de l'exécution a été renforcé dans une certaine mesure. Un spécialiste de l'évaluation a été recruté en janvier 1996 et placé sous la supervision du Directeur du Bureau de coordination des programmes. Le programme de travail qui doit être confié à ce spécialiste est en cours d'élaboration.

Observations du Comité des commissaires aux comptes

3. Le Comité a pris note de la position adoptée. Il a constaté des dépassements de devis et des retards pour plusieurs projets exécutés par Habitat, ce qui donne à penser que la surveillance doit être renforcée encore davantage. Les observations du Comité relatives à l'évaluation ont été incorporées au présent rapport.

II. RECOMMANDATION 9 b)

4. Il convient d'explorer dans les meilleurs délais la possibilité d'exploiter de façon profitable le stock de publications existant. En outre, il convient de réexaminer et de remanier l'organisation des opérations d'impression et de distribution afin de mieux diffuser l'information et d'améliorer le rendement de ces activités.

Mesures prises par l'Administration

5. Certaines publications ont été distribuées, et d'autres recyclées, afin de rentabiliser le stock existant. Une politique éditoriale a également été adoptée pour les tirages.

Observations du Comité des commissaires aux comptes

6. Le stock de publications a été réduit dans une certaine mesure, mais il convient de procéder à une évaluation plus approfondie du stock existant, en particulier dans les bureaux d'information situés dans différents pays.

^a Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session, Supplément No 4H (A/49/5/Add.8), sect. II, par. 9.

III. RECOMMANDATION 9 c)

7. Il convient d'établir un plan annuel pour l'ensemble des marchés de biens et services et de prendre des mesures pour obtenir de meilleurs prix, en évitant de multiplier les transactions portant sur des quantités minimales qui ne font pas l'objet d'appels à la concurrence. À l'avenir, le Comité des marchés devrait également examiner et confirmer les motifs indiqués dans les propositions qui lui sont soumises en vue de l'attribution ou de la reconduction de marchés sans appel d'offres.

Mesures prises par l'Administration

8. Les fonctions relatives à la passation des marchés ont été transférées à l'Office des Nations Unies à Nairobi.

Observations du Comité des commissaires aux comptes

9. Le Comité a de nouveau observé des achats non planifiés portant sur des quantités minimales au cours de l'exercice biennal 1994-1995. La fonction achat ayant entre-temps été transférée à l'Office des Nations Unies à Nairobi, il reportera son attention sur les progrès réalisés par l'Office dans ses futures vérifications.

IV. RECOMMANDATION 9 d)

10. Il convient de mettre en place dès que possible le Comité de l'informatisation qui a été envisagé, en lui donnant un large mandat pour lui permettre de planifier et de superviser convenablement l'informatisation de l'organisation.

Mesures prises par l'Administration

11. La question a été renvoyée à l'Office des Nations Unies à Nairobi, étant donné que selon la recommandation du Comité des commissaires aux comptes, le mandat qui sera donné au Comité de l'informatisation ne concernera pas uniquement le CNUEH.

Observations du Comité des commissaires aux comptes

12. Lors d'une évaluation, le logiciel actuellement utilisé pour la comptabilité a révélé plusieurs défauts. Le Comité réitère la nécessité d'actualiser le système et de mettre en place le Comité de l'informatisation.

V. RECOMMANDATION 9 e)

13. Il convient, à l'avenir, de faire des analyses de système détaillées avant de lancer tout projet informatique et d'élaborer une méthode permettant d'évaluer périodiquement l'utilisation des outils informatiques disponibles.

Mesures prises par l'Administration

14. Un conseil en informatique a été recruté.

Observations du Comité des commissaires aux comptes

15. L'Administration n'a pas indiqué précisément la suite donnée aux recommandations.

VI. RECOMMANDATION 9 f)

16. À l'avenir, il faudra établir un état financier distinct faisant apparaître les recettes et dépenses, l'actif et le passif et le solde du compte spécial pour les dépenses d'appui au programme.

Mesures prises par l'Administration

17. L'état financier demandé a été inclus dans les comptes de l'exercice biennal 1994-1995.

Observations du Comité des commissaires aux comptes

18. Un relevé des dépenses et des recettes du compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes figure dans les états financiers. Le Comité encourage l'Administration à établir également des états indiquant l'actif, le passif et le solde du compte spécial.

III. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons examiné les états financiers ci-après, numérotés de I à XIV, et dûment identifiés, ainsi que les tableaux y relatifs (1.1, 2.1, 3.1, 4.1, 5.1, 6.1, 7.1, 8.1 et 9.1 de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, et les états financiers XV à XVIII, dûment identifiés et les tableaux y relatifs (10.1, 11.1, 12.1 et 13.1) des activités financées par les Fonds d'affectation spéciale de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1995, conformément aux normes de vérification communes du Groupe des vérificateurs externes de l'Organisation des Nations Unies, de ses institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous avons, notamment, effectué un examen général des méthodes comptables et procédé aux vérifications par sondage des écritures comptables et autres pièces justificatives que nous avons jugées nécessaires en l'occurrence.

À la suite de cet examen, notre opinion est que, si l'on excepte les effets des ajustements exposés aux paragraphes 30 à 34, 38, 43 et 44, les états financiers donnent une image fidèle la situation financière au 31 décembre 1993 et rendent bien compte des résultats des opérations financières effectuées pendant l'exercice; qu'ils ont été établis conformément aux principes de comptabilité admis, qui ont été appliqués de la même manière que pour l'exercice précédent; et que les opérations ont été conformes au règlement financier et aux autorisations des organes délibérants.

Conformément à notre usage, nous avons établi un rapport détaillé sur notre vérification des états financiers de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains et de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), comme le prévoit le règlement financier.

Le Vérificateur général des comptes du Ghana

(Signé) Osei Tutu PREMPEH

Le Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

(Signé) Sir John BOURN

Le Vérificateur général des comptes de l'Inde

(Signé) Vijay Krishna SHUNGLU

Le 31 juillet 1996

IV. ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE BIENNAL TERMINÉ
LE 31 DÉCEMBRE 1995

A. Fondation des Nations Unies pour l'habitat
et les établissements humains

ÉTAT I

FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

État des allocations de crédits pour l'exercice biennal terminé
le 31 décembre 1995 : activités au titre du programme

(En dollars des États-Unis)

Objets de dépense	Crédits ouverts	Décaissements	Engagements non réglés	Total	Solde inutilisé
Experts et autres catégories de personnel affectés aux projets	3 991 200	3 965 836	24 742	3 990 578	622
Voyages autorisés du personnel	330 000	277 057	15 135	292 192	37 808
Services contractuels	241 000	130 579	26 782	157 361	83 639
Achats	1 532 500	1 285 461	170 796	1 456 257	76 243
Modifications, améliorations et nouveaux locaux	31 000	21 469	2 245	23 714	7 286
Bourses, subventions et contributions	6 800	5 236	—	5 236	1 564
Total	6 132 500	5 685 638	239 700	5 925 338	207 162

Certifié exact

Le Sous-Secrétaire général

(Signé) Wally N'DOW

Nairobi, le 31 mars 1996

ÉTAT II

FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

État des allocations de crédits pour l'exercice biennal terminé
le 31 décembre 1995 : activités au titre des projets

(En dollars des États-Unis)

Objets de dépense	Crédits ouverts	Décaissements	Engagements non réglés	Total	Solde inutilisé
Experts et autres catégories de personnel affectés aux projets	5 708 812	3 915 010	241 360	4 156 370	1 552 442
Voyages	1 538 704	487 800	90 346	578 146	960 558
Contrats de sous-traitance	2 537 874	1 099 879	43 283	1 143 162	1 394 712
Formation	997 880	491 143	42 413	533 556	464 324
Matériel	451 433	235 763	20 297	256 060	195 373
Divers	1 320 487	342 952	200 149	543 101	777 386
Dépenses d'appui au programme	146 736	146 736	—	146 736	—
Total	<u>12 701 926</u>	<u>6 719 283</u>	<u>637 848</u>	<u>7 357 131</u>	<u>5 344 795</u>

Certifié exact

Le Sous-Secrétaire général

(Signé) Wally N'DOW

Nairobi, le 31 mars 1996

ÉTAT III

FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

État des allocations de crédits pour l'exercice biennal terminé
le 31 décembre 1995 : activités au titre des projets financés
dans le cadre de l'accord de coopération DANIDA/CNUEH

(En dollars des États-Unis)

Objets de dépense	Crédits ouverts	Décaissements	Engagements non réglés	Total	Solde inutilisé
Experts et autres catégories de personnel affectés aux projets	2 637 087	2 308 213	340 048	2 648 261	(11 174)
Voyages	546 793	480 794	40 588	521 382	25 411
Contrats de sous-traitance	2 994 948	2 356 882	253 963	2 610 845	384 103
Formation	1 239 793	713 589	332 053	1 045 642	194 151
Matériel	357 052	192 842	84 195	277 037	80 015
Divers	522 222	334 575	156 404	490 979	31 243
Dépenses d'appui au programme	987 239	987 239	—	987 239	—
Total	<u>9 285 134</u>	<u>7 374 134</u>	<u>1 207 251</u>	<u>8 581 385</u>	<u>703 747</u>

Certifié exact

Le Sous-Secrétaire général

(Signé) Wally N'DOW

Nairobi, le 31 mars 1996

ÉTAT IV

FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

État des allocations de crédits pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 :
activités au titre des projets financés par le Gouvernement italien

(En dollars des États-Unis)

Objets de dépense	Crédits ouverts	Décaissements	Engagements non réglés	Total	Solde inutilisé
Experts et autres catégories de personnel affectés aux projets	1 142 463	739 138	50 765	789 903	352 560
Voyages	63 981	45 125	15 258	60 383	3 598
Contrats de sous-traitance	53 100	99 200	64 800	164 000	(110 900)
Formation	17 805	7 805	—	7 805	10 000
Matériel	13 735	12 886	218	13 604	631
Divers	50 920	7 368	17 620	24 988	25 932
Dépenses d'appui au programme	137 824	137 824	—	137 824	—
Total	1 479 828	1 049 346	148 661	1 198 007	281 821

Certifié exact

Le Sous-Secrétaire général

(Signé) Wally N'DOW

Nairobi, le 31 mars 1996

ÉTAT V

FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

État des allocations de crédits pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 :
compte spécial de la Fondation pour les dépenses d'appui au programme

(En dollars des États-Unis)

Objets de dépense	Crédits ouverts	Décaissements	Engagements non réglés	Total	Solde inutilisé
Experts et autres catégories de personnel affectés aux projets	359 600	224 672	673	225 345	134 255
Voyages autorisés du personnel	59 400	43 832	1 993	45 825	13 575
Services contractuels	—	—	—	—	—
Matériel	383 000	114 043	13 293	127 336	255 664
Divers	307 500	220 567	28 567	249 134	68 366
Total	<u>1 109 500</u>	<u>603 114</u>	<u>44 526</u>	<u>647 640</u>	<u>461 860</u>

Certifié exact

Le Sous-Secrétaire général

(Signé) Wally N'DOW

Nairobi, le 31 mars 1996

ÉTAT VI

FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

État des recettes et des dépenses de l'exercice biennal terminé
le 31 décembre 1995

(En dollars des États-Unis)

	1994-1995	1992-1993
Contributions des gouvernements	11 386 583	12 683 165
Subventions	200 990	31 984
Contributions de sources privées	388 979	185 314
Revenu des placements	298 851	541 910
Remboursement de sommes versées pour l'exercice antérieur	6 709	(16 143)
Remboursement de frais généraux	1 271 799	1 214 652
Recettes provenant de la vente de films, d'émissions de télévision, etc.	1 589	4 257
Gains sur change	6 478	—
Autres recettes	2 860	13 028
Recettes totales	<u>13 564 838</u>	<u>14 658 167</u>
<u>Dépenses</u>		
Dépenses et engagements non réglés (états I, II, IV et V)	15 128 116	15 762 567
Gain ou perte sur change (montant net)	—	143 495
Dépenses totales	<u>15 128 116</u>	<u>15 906 062</u>
Excédent des recettes sur les dépenses (déficit)	<u>(1 563 278)</u>	<u>(1 247 896)</u>

Certifié exact

Le Sous-Secrétaire général

(Signé) Wally N'DOW

Nairobi, le 31 mars 1996

ÉTAT VII

FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

État des recettes et des dépenses de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995
pour l'Année internationale du logement des sans-abri

(En dollars des États-Unis)

	1994-1995	1992-1993
<u>Recettes</u>		
Contributions des gouvernements	2 000	2 000
Contributions de sources privées	—	—
Gains sur change	—	—
Recettes totales	<u>2 000</u>	<u>2 000</u>
<u>Dépenses</u>		
Dépenses et engagements non réglés	—	—
Dépenses totales	<u>—</u>	<u>—</u>
Excédent des recettes sur les dépenses	<u>2 000</u>	<u>2 000</u>

Certifié exact

Le Sous-Secrétaire général

(Signé) Wally N'DOW

Nairobi, le 31 mars 1996

ÉTAT VIII

FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

État des recettes et des dépenses de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 pour les activités
au titre des projets financés dans le cadre de l'accord de coopération DANIDA/CNUEH

(En dollars des États-Unis)

	1994-1995	1992-1993
<u>Recettes</u>		
Contributions des gouvernements	7 522 172	7 865 575
Revenu des placements	77 042	84 264
Remboursement de sommes versées pour l'exercice antérieur	—	70 740
Remboursement de frais généraux	—	—
Recettes provenant de la vente de films, d'émissions de télévision, etc.	—	—
Gains sur change	3 265	—
Autres recettes	—	—
Recettes totales	<u>7 602 479</u>	<u>8 020 579</u>
<u>Dépenses</u>		
Dépenses et engagements non réglés (état III)	8 581 385	7 865 575
Gain ou perte sur change (montant net)	—	18 402
Dépenses totales	<u>8 581 385</u>	<u>7 883 977</u>
Excédent des recettes sur les dépenses	<u>(978 906)</u>	<u>136 602</u>

Certifié exact

Le Sous-Secrétaire général

(Signé) Wally N'DOW

Nairobi, le 31 mars 1996

ÉTAT IX

FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

État des recettes et des dépenses de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995
pour les activités financées par le Gouvernement italien

(En dollars des États-Unis)

	1994-1995	1992-1993
<u>Recettes</u>		
Contributions des gouvernements	1 053 215	—
Revenu des placements	—	—
Remboursement de sommes versées pour l'exercice antérieur	—	—
Remboursement de frais généraux	—	—
Recettes provenant de la vente de films, d'émissions de télévision, etc.	—	—
Gains sur change	—	—
Autres recettes	—	—
Recettes totales	<u>1 053 215</u>	<u>—</u>
<u>Dépenses</u>		
Dépenses et engagements non réglés (état IV)	1 198 007	—
Gain ou perte sur change (montant net)	—	—
Dépenses totales	<u>1 198 007</u>	<u>—</u>
Excédent des recettes sur les dépenses	<u>(144 792)</u>	<u>—</u>

Certifié exact

Le Sous-Secrétaire général

(Signé) Wally N'DOW

Nairobi, le 31 mars 1996

ÉTAT X

FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

État des recettes et des dépenses de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995
pour les activités au titre des dépenses d'appui au programme

(En dollars des États-Unis)

	1994-1995	1992-1993
<u>Recettes</u>		
Remboursement de sommes versées pour l'exercice antérieur	—	—
Remboursement de frais généraux	1 271 799	—
Autres recettes	—	—
Recettes totales	<u>1 271 799</u>	<u>—</u>
<u>Dépenses</u>		
Dépenses et engagements non réglés (état V)	647 640	—
Gain ou perte sur change (montant net)	—	—
Dépenses totales	<u>647 640</u>	<u>—</u>
Excédent des recettes sur les dépenses	<u>624 159</u>	<u>—</u>

Certifié exact

Le Sous-Secrétaire général

(Signé) Wally N'DOW

Nairobi, le 31 mars 1996

ÉTAT XI

FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

État de l'actif et du passif pour l'exercice biennal terminé
le 31 décembre 1995

(En dollars des États-Unis)

	1994-1995	1992-1993
<u>Actif</u>		
Encaisse et disponible en banque et en transit	1 943 749	1 088 241
Placements (tableau 7.1)	1 853 815	6 000 000
Contributions de sources privées (Fondation)	204 969	—
Contributions annoncées à recevoir des gouvernements (tableau 1.1)	2 781 033	2 832 517
Contributions annoncées à recevoir de sources privées (Année internationale du logement des sans-abri)	2 000	2 000
Contributions annoncées à recevoir des gouvernements (Année internationale du logement des sans-abri) (tableau 2.1)	22 047	22 047
Comptes débiteurs	378 761	94 337
Intérêts à recevoir	—	12 454
Charges comptabilisées d'avance	38 121	6 315
Virements interfonds à recevoir	1 036 468	—
Sommes à recevoir d'autres organismes du Nations Unies (montant net)	—	483 383
Sommes à recevoir du Fonds général de l'ONU	776 566	271 935
Total de l'actif	<u>9 037 529</u>	<u>10 813 229</u>
<u>Passif</u>		
Sommes à payer	909 818	73 671
Engagements non réglés (états I, II, IV et V)	1 070 734	976 642
Contributions attendues de sources privées	—	135 000
Contributions attendues des gouvernements (tableau 1.1)	1 638 454	1 656 198
Sommes à verser à d'autres fonds d'affectation spéciale	—	—
Sommes à verser à d'autres organismes des Nations Unies (montant net)	36 934	1 014 689
Réserve	1 002 663	1 002 663
Virements interfonds à payer	—	536 945
Total du passif	<u>4 658 603</u>	<u>5 395 808</u>

	1994-1995	1992-1993
<u>Solde des ressources</u>		
Solde au 1er janvier 1994	5 417 421	6 367 517
À déduire : Constitution de réserves	—	—
À ajouter : Excédent des recettes sur les dépenses (états VI et VII)	(1 561 278)	(1 245 895)
À ajouter : Économies réalisées sur le règlement d'engagements d'exercices antérieurs	524 218	548 356
À ajouter : Ajustement des contributions pour les exercices antérieurs	(1 435)	(252 557)
Solde au 31 décembre 1995	4 378 926	5 417 421
Total du passif et solde des ressources	9 037 529	10 813 229

Certifié exact

Le Sous-Secrétaire général

(Signé) Wally N'DOW

Nairobi, le 31 mars 1996

ÉTAT XII

FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

État de d'actif et du passif pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 : activités au titre des projets financés dans le cadre de l'accord de coopération DANIDA/CNUEH

(En dollars des États-Unis)

	1994-1995	1992-1993
<u>Actif</u>		
Encaisses et disponible en banque et en transit	1 882 510	4 555 786
Contributions annoncées à recevoir des gouvernements (tableau 2.1)	—	—
Comptes débiteurs	36 206	31 948
Charges comptabilisées d'avance	2 068	12 254
Virements interfonds à recevoir	547 753	—
Total de l'actif	<u>2 468 537</u>	<u>4 599 988</u>
<u>Passif</u>		
Sommes à payer	61 178	129 574
Engagements non réglés (état III)	1 207 251	826 469
Contributions attendues des gouvernements	—	1 390 400
Frais généraux à rembourser	895 191	443 662
Sommes à verser au Fonds général de l'ONU	51 854	577 914
Total du passif	<u>2 215 474</u>	<u>3 368 019</u>
<u>Solde des ressources</u>		
Solde au 1er janvier 1994	1 231 969	109 367
À déduire : Constitution de réserves	—	—
À ajouter : Excédent des recettes sur les dépenses (état VIII)	(978 906)	136 602
À ajouter : Économies réalisées sur le règlement d'engagements d'exercices antérieurs	—	—
À ajouter : Ajustements des contributions pour les exercices antérieurs	—	—
Solde au 31 décembre 1995	<u>253 063</u>	<u>1 231 969</u>
Total du passif et solde des ressources	<u>2 468 537</u>	<u>4 599 588</u>

Certifié exact

Le Sous-Secrétaire général

(Signé) Wally N'DOW

Nairobi, le 31 mars 1996

ÉTAT XIII

FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

État consolidé de l'actif et du passif au 31 décembre 1995 : fondation, activités au titre des projets financés dans le cadre de l'accord de coopération DANIDA/CNUEH et activités financées au moyen du compte spécial pour les dépenses d'appui au programme (états XI et XII)

(En dollars des États-Unis)

	1994-1995	1992-1993
<u>Actif</u>		
Encaisse et disponible en banque et en transit	3 826 259	5 644 027
Placements (tableau 7.1)	1 853 815	6 000 000
Contributions de sources privées (Fondation)	204 969	—
Contributions annoncées à recevoir des gouvernements (tableaux 1.1 et 3.1)	2 781 033	2 832 517
Contributions annoncées à recevoir de sources privées (Année internationale du logement des sans-abri)	2 000	2 000
Contributions annoncées à recevoir des gouvernements (Année internationale du logement des sans-abri) (tableau 2.1)	22 047	22 047
Comptes débiteurs	414 967	126 285
Intérêts à recevoir	—	12 454
Charges comptabilisées d'avance	40 189	18 569
Virements interfonds à recevoir	1 584 221	—
Sommes à recevoir d'autres organismes des Nations Unies (montant net)	—	483 383
Sommes à recevoir du Fonds général de l'ONU	776 566	271 935
Total de l'actif	<u>11 506 066</u>	<u>15 413 217</u>
<u>Passif</u>		
Sommes à payer	970 996	203 245
Engagements non réglés (états I à V)	2 277 985	1 803 111
Contributions de sources privées comptabilisées d'avance	—	135 000
Contributions des gouvernements comptabilisées d'avance (tableaux 1.1, 2.1 et 3.1)	1 638 454	3 046 598
Sommes à verser au compte spécial pour les dépenses d'appui au programme	895 191	—
Sommes à verser à d'autres fonds d'affectation spéciale	—	443 662
Sommes à verser à d'autres organismes des Nations Unies (montant net)	36 934	1 014 689
Réserve	1 002 663	1 002 663
Virements interfonds à payer	—	—
Sommes à verser au Fonds général de l'ONU	51 854	1 114 859
Total du passif	<u>6 874 077</u>	<u>8 763 827</u>

	1994-1995	1992-1993
<u>Solde des ressources</u>		
Solde au 1er janvier 1994	6 649 390	7 462 884
À déduire : Constitution de réserves	—	—
À ajouter : Excédent des recettes sur les dépenses (états VI à VIII)	(2 540 184)	(1 109 293)
À ajouter : Économies réalisées sur le règlement d'engagements d'exercices antérieurs	524 218	548 356
À ajouter : Ajustements des contributions pour les exercices antérieurs	(1 435)	(252 557)
Solde au 31 décembre 1995	4 631 989	6 649 390
Total du passif et solde des ressources	11 506 066	15 413 217

Certifié exact

Le Sous-Secrétaire général

(Signé) Wally N'DOW

Nairobi, le 31 mars 1996

ÉTAT XIV

FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

Situation de trésorerie pour l'exercice biennal terminé
le 31 décembre 1995

(En dollars des États-Unis)

1. Variation de l'actif et du passif à court terme constatée au 31 décembre 1994

	1994-1995	1992-1993	Augmentation (diminution)
<u>Actif à court terme</u>			
Disponible en banque et en transit	3 826 259	5 644 027	(1 817 768)
Placements	1 853 815	6 000 000	(4 146 185)
Contributions annoncées à recevoir des gouvernements	2 781 033	2 832 517	(51 484)
Contributions annoncées à recevoir de sources privées (Fondation)	204 969	—	204 969
Contributions annoncées à recevoir de sources privées (Année internationale du logement des sans-abri)	2 000	2 000	—
Contributions annoncées à recevoir des gouvernements (Année internationale du logement des sans-abri)	22 047	22 047	—
Comptes débiteurs	414 967	126 285	288 682
Intérêts à recevoir	—	12 454	(12 454)
Charges comptabilisées d'avance	40 189	18 569	21 620
Virements interfonds à recevoir	1 584 221	—	1 584 221
Sommes à recevoir d'autres organismes des Nations Unies (montant net)	776 566	755 318	21 248
Total de l'actif	<u>11 506 066</u>	<u>15 413 217</u>	<u>(3 907 151)</u>
<u>Passif à long terme, réserves et solde des ressources</u>			
Solde des ressources	4 631 989	6 649 390	(2 017 401)
Réserve	1 002 663	1 002 663	—
Sommes à verser au Fonds général de l'ONU	51 854	—	(51 854)
Total du passif à long terme, des réserves et du solde des ressources	<u>5 686 506</u>	<u>7 652 053</u>	<u>(1 965 547)</u>

	1994-1995	1992-1993	Augmentation (diminution)
<u>Passif à court terme</u>			
Sommes à payer	1 903 121	2 776 455	(873 334)
Engagements non réglés	2 277 985	1 803 111	474 874
Contributions différées	1 638 454	3 181 598	(1 543 144)
Total du passif à court terme	5 819 560	7 761 164	(1 941 604)
Total du passif, des réserves et du solde des ressources	11 506 066	15 413 217	(3 907 151)
Augmentation (diminution) de l'actif à court terme	5 686 506	7 652 053	(1 965 547)
<u>2. Diminution de l'actif net à court terme</u>			
Augmentation (diminution) de l'actif à court terme	(3 907 151)		
À déduire : Augmentation (diminution) du passif à court terme	(1 941 604)		
Augmentation (diminution) de l'actif net à court terme	(1 965 547)		
<u>3. Tableau des emplois et des ressources</u>			
<u>Ressources</u>			
Contributions des pays donateurs	18 908 755		
Contributions de sources privées	288 979		
Contributions versées au titre de l'Année internationale du logement des sans-abri	2 000		
Subventions	200 990		
<u>Autres revenus</u>			
Revenu des placements, intérêts	375 893		
Remboursement de frais généraux (dépenses d'appui au programme)	1 271 799		
Recettes provenant de la vente de films, d'émissions de télévision, etc.	1 589		
Revenus divers	2 860		
Remboursement de dépenses des exercices antérieurs	6 709		

Économies réalisées sur le règlement d'engagements d'exercices antérieurs	524 218
Ajustements des contributions annoncées pour les exercices antérieurs	(1 435)
Total	<u>21 682 357</u>
<u>Emplois</u>	
Dépenses de fonctionnement :	
Activités au titre du programme et de l'appui au programme	6 572 978
Activités au titre des projets	<u>17 136 523</u>
Total des dépenses de fonctionnement	<u>23 709 501</u>
Gain ou perte sur change (montant net)	(9 743)
Diminution du passif à long terme (sommes à verser au Fonds général de l'ONU)	<u>(51 854)</u>
Total	<u>23 647 904</u>
Diminution du fonds de roulement	(1 965 547)

Certifié exact

Le Sous-Secrétaire général

(Signé) Wally N'DOW

Nairobi, le 31 mars 1996

TABLEAUX RELATIFS AUX COMPTES

Tableau 1.1

FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

État au 31 décembre 1995 des contributions annoncées et non versées

(En dollars des États-Unis)

Pays	Contributions annoncées et non versées au 1er janvier 1994	Ajustement des contributions annoncées pour des exercices antérieurs	Contributions annoncées pour 1994-1995	Contributions annoncées pour les exercices futurs	Montants reçus en 1994-1995 au 31 décembre 1995	Perte (gain) sur change	Contributions annoncées pour l'exercice et des exercices antérieurs et non versées au 31 décembre 1995	Contributions annoncées pour les exercices futurs et non versées au 31 décembre 1995
Afrique du Sud	—	—	6 000	—	6 000	—	—	—
Autriche	—	—	200 000	—	200 000	—	—	—
Bangladesh	200	—	5 000	2 500	2 500	—	2 700	1 500
Barbade	1 000	—	1 000	—	1 000	—	1 000	—
Belgique ^a	—	—	1 313 010	—	1 313 010	—	—	—
Bhoutan	500	—	1 500	500	—	—	2 000	500
Botswana	—	—	30 040	—	30 040	—	—	—
Burundi	877	—	—	—	—	—	877	—
Cameroun	40 224	—	—	—	—	—	40 224	—
Canada ^b	—	—	253 453	—	253 453	—	—	—
Chili	20 000	—	10 000	5 000	25 000	—	5 000	5 000
Chine	17 483	—	63 487	58 116	69 218	—	11 752	58 116
Chypre	—	—	1 500	—	1 500	—	—	—
Colombie	—	—	24 000	—	24 000	—	—	—
Congo	5 897	—	—	—	—	—	5 897	—
Danemark ^c	335 002	—	100 000	—	50 000	—	385 002	—
Djibouti	2 000	—	—	—	—	—	2 000	—
Dominique	—	—	2 103	—	2 103	—	—	—
Égypte	6 882	—	13 488	5 935	6 882	—	13 488	5 935
États-Unis d'Amérique	—	—	700 000	—	700 000	—	—	—
Fédération de Russie	—	—	69 823	—	69 823	(1)	—	—
Fidji	—	—	3 485	—	3 485	—	—	—
Finlande ^d	—	—	1 136 534	—	1 116 059	—	20 475	—
France ^e	—	—	296 047	—	288 060	—	7 987	—
Gabon	60 811	—	—	—	—	—	60 811	—
Gambie	—	—	5 000	—	5 000	—	—	—
Ghana	—	—	3 000	5 000	—	—	3 000	5 000
Grèce	—	—	37 983	—	37 983	—	—	—
Guyana	—	—	3 065	—	3 065	—	—	—
Inde	150 000	(1 225)	202 083	—	250 859	(1 314)	99 999	—
Indonésie	—	—	24 000	—	24 000	—	—	—
Italie ^f	—	—	1 053 215	—	1 053 215	—	—	—
Jamaïque	16 521	—	3 226	—	—	—	19 747	—
Japon	—	—	1 600 000	—	1 600 000	—	—	—
Kenya	253 706	—	79 203	—	332 909	—	—	—
Lesotho	2 059	—	3 466	—	—	—	5 525	—
Liban	—	—	—	5 000	—	—	—	5 000
Luxembourg	—	—	31 817	34 483	31 817	—	—	34 483
Malaisie	10 000	—	—	—	—	—	10 000	—
Malawi	4 381	—	—	—	—	—	4 381	—
Maroc	—	—	10 000	5 000	5 000	—	5 000	5 000
Myanmar	1 000	—	986	—	1 986	—	—	—
Namibie	—	—	2 000	1 000	3 000	—	(1 000)	—
Nigéria	35 420	—	50 000	—	35 420	—	50 000	—
Ouganda	5 497	—	2 023	—	7 520	—	—	—
Pakistan	5 000	—	12 000	—	12 000	—	5 000	—
Panama	1 000	—	2 000	1 000	1 000	—	2 000	1 000
Pays-Bas ^g	117 912	—	2 169 452	1 401 274	2 073 845	(3)	213 519	1 401 274
Philippines	3 821	—	—	—	—	—	3 821	—
Pologne	—	—	5 408	—	5 408	—	—	—

Pays	Contributions annoncées et non versées au 1er janvier 1994	Ajustement des contributions annoncées pour des exercices antérieurs	Contributions annoncées pour 1994-1995	Contributions annoncées pour les exercices futurs	Montants reçus en 1994-1995 au 31 décembre 1995	Perte (gain) sur change	Contributions annoncées pour l'exercice et des exercices antérieurs et non versées au 31 décembre 1995	Contributions annoncées pour les exercices futurs et non versées au 31 décembre 1995
République de Corée	—	—	37 000	19 000	37 000	—	—	19 000
République tchèque	—	—	—	76 046	—	—	—	76 046
République-Unie de Tanzanie	—	—	988	—	—	—	988	—
Roumanie	—	—	1 560	815	714	—	846	815
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ^d	—	—	396 743	—	390 174	—	6 569	—
Sénégal	4 314	—	—	—	—	—	4 314	—
Sri Lanka	—	—	—	15 000	—	—	—	15 000
Suède ^e	—	—	1 297 914	—	1 297 914	—	—	—
Swaziland	6 672	(210)	—	—	5 566	—	896	—
Togo	1 450	—	—	—	—	—	1 450	—
Tunisie	5 685	—	—	1 041	—	—	5 685	1 041
Turquie	—	—	75 000	—	—	—	75 000	—
Venezuela	5 163	—	26 800	—	15 568	—	16 395	—
Yémen	1 150	—	575	—	—	—	1 725	—
Yougoslavie	45 000	—	—	—	—	—	45 000	—
Zaïre	2 000	—	—	—	—	—	2 000	—
Zimbabwe	7 692	—	9 473	1 744	15 659	—	1 506	1 744
Total	1 176 319	(1 435)	11 376 449	1 638 454	11 408 755	(1 318)	1 142 578	1 638 454

^a Y compris des contributions de 1 313 010 dollars annoncées pour des projets déterminés.

^b Y compris des contributions de 253 453 dollars annoncées pour des projets déterminés.

^c Y compris des contributions de 335 002 dollars annoncées pour des projets déterminés.

^d Y compris des contributions de 20 475 dollars annoncées pour des projets déterminés.

^e Y compris des contributions de 18 205 dollars annoncées pour des projets déterminés.

^f Y compris des contributions de 1 053 215 dollars annoncées pour des projets déterminés.

^g Y compris des contributions de 1 047 910 dollars annoncées pour des projets déterminés.

^h Y compris des contributions de 71 378 dollars annoncées pour des projets déterminés.

ⁱ Y compris des contributions de 85 182 dollars annoncées pour des projets déterminés.

Tableau 2.1

FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

État au 31 décembre 1995 des contributions annoncées et non versées :
Année internationale du logement des sans-abri

(En dollars des États-Unis)

Pays	Contributions annoncées et non versées au 1er janvier 1994	Ajustement des contributions annoncées pour des exercices antérieurs	Contributions annoncées pour 1994-1995	Contributions annoncées pour les exercices futurs	Montants reçus en 1994-1995 au 31 décembre 1995	Perte (gain) sur change	Contributions annoncées pour l'exercice et des exercices antérieurs et non versées au 31 décembre 1995	Contributions annoncées pour les exercices futurs et non versées au 31 décembre 1995
Barbade	—	—	2 000	—	2 000	—	—	—
Malawi	13 762	—	—	—	—	—	13 762	—
Zimbabwe	8 285	—	—	—	—	—	8 285	—
Total	22 047	—	2 000	—	2 000	—	22 047	—

Tableau 3.1

FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

État au 31 décembre 1995 des contributions annoncées et non versées : activités au titre
des projets financés dans le cadre de l'accord de coopération DANIDA/CNUEH

(En dollars des États-Unis)

Pays	Contributions annoncées et non versées au 1er janvier 1994	Ajustement des contributions annoncées pour des exercices antérieurs	Contributions annoncées pour 1994-1995	Contributions annoncées pour les exercices futurs	Montants reçus en 1994-1995 au 31 décembre 1995	Perte (gain) sur change	Contributions annoncées pour l'exercice et des exercices antérieurs et non versées au 31 décembre 1995	Contributions annoncées pour les exercices futurs et non versées au 31 décembre 1995
Danemark	—	—	7 522 172	—	7 522 172	—	—	—
Total	—	—	7 522 172	—	7 522 172	—	—	—

Tableau 4.1

FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

Dépenses au titre des projets, par pays et par région, pour l'exercice
biennal terminé le 31 décembre 1995

(En dollars des États-Unis)

Projets de pays	Dépenses totales
Bangladesh	99 842
Chine	63 385
Cuba	29 000
Émirats arabes unis	8 469
Fédération de Russie	12 242
Inde	30 058
Iran (République islamique d')	28 589
Koweït	43
Niger	3 200
Pakistan	3 080
Philippines	140
République démocratique populaire lao	5 418
République-Unie de Tanzanie	528
Roumanie	11 030
Rwanda	1 350
Sainte-Lucie	3 000
Sénégal	88 875
Sri Lanka	10 292
Uruguay	154
Total partiel	<u>398 695</u>
<u>Projets régionaux</u>	
Amérique latine	9 856
Asie-Pacifique	319 158
Caraïbes	3 468
Europe	67 496
Autres projets	6 411 722
Total partiel	<u>6 811 700</u>
Dépenses d'appui au programme	<u>146 736</u>
Total des dépenses au titre des projets	<u><u>7 357 131</u></u>

Tableau 5.1

FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

Dépenses au titre des projets, par pays et par région, pour l'exercice
biennal terminé le 31 décembre 1995 : activités au titre des projets
financés dans le cadre de l'accord de coopération DANIDA/CNUEH

(En dollars des États-Unis)

Projets de pays	Dépenses totales
Bolivie	564 641
Costa Rica	578 801
Équateur	532 303
Ghana	613 398
Nigéria	339 263
Ouganda	670 550
Sri Lanka	470 364
Zambie	222 930
Total partiel	3 992 250
<u>Autres projets</u>	
Région d'Afrique	77 399
Région de l'Asie et du Pacifique	60 633
Projets mondiaux	3 463 863
Total partiel	3 601 895
Dépenses d'appui au programme	987 240
Total des dépenses au titre des projets	8 581 385

Tableau 6.1

FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

Dépenses au titre des projets, par pays et par région, pour l'exercice biennal terminé le
31 décembre 1995 : activités au titre des projets financés par le Gouvernement italien

(En dollars des États-Unis)

Projets de pays	Dépenses totales
Chine	60 000
Kenya	209 207
Total partiel	269 207
<u>Autres projets</u>	
Projets mondiaux	790 976
Total partiel	790 976
Dépenses d'appui au programme	137 824
Total des dépenses au titre des projets	1 198 007

Tableau 7.1

FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

Placements gérés par le Siège de l'Organisation des Nations Unies au 31 décembre 1995^a

(En dollars des États-Unis)

	Montant
Chemical Bank	
Compte NOW 5,25 %	53 815
Chase Manhattan Bank, New York	
Compte à vue 5,25 %	1 800 000
Total	1 853 815

^a Le revenu des placements est indiqué dans l'état VI.

Tableau 8.1

FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

État des recettes et des dépenses et solde des ressources pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 : activités au titre de projets à objectifs spécifiques

(En dollars des États-Unis)

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
Projets à objectifs spécifiques financés par des gouvernements ou d'autres bailleurs de fonds	Solde inutilisé : excédent (déficit) au 1er janvier 1994	Contributions annoncées et versées	Contributions supplémentaires à recevoir	À déduire : recettes comptabilisées d'avance	Décaissements	Engagements non réglés	Dépenses d'appui au programme	Total des dépenses au titre des projets	Solde des ressources au 31 décembre 1995
			(2) + (3) — (9)					(6) + (7) + (8)	(2) + (3) + (4) — (5) — (9)
Gouvernements									
Belgique	(287 008)	(1 313 010)	—	—	(365 939)	(40 982)	(52 900)	(459 921)	566 181
Canada	(52 089)	253 453	—	—	(84 517)	(45 867)	(18 059)	(148 443)	52 921
Finlande	(186 538)	—	20 475	—	(7 250)	(10 870)	(2 355)	(20 475)	(186 538)
France	99 842	18 205	7 987	—	(118 047)	—	(7 987)	(126 034)	—
Pays-Bas	105 048	1 047 908	—	—	(1 036 135)	(62 853)	(24 541)	(1 123 529)	29 427
Royaume-Uni	—	78 613	6 589	—	(69 800)	(5 582)	(9 800)	(85 182)	—
Suède	—	71 378	—	—	(53 549)	—	(6 961)	(60 510)	10 868
Total partiel	(320 745)	2 782 567	35 031	—	(1 735 237)	(166 154)	(122 603)	(2 023 994)	472 859
Fonds d'affectation spéciale									
Italie ^a	710 187	1 053 215	—	—	(911 522)	(148 661)	(137 824)	(1 198 007)	565 395
Total partiel	710 187	1 053 215	—	—	(911 522)	(148 661)	(137 824)	(1 198 007)	565 395
Autres									
Programme des Nations Unies pour l'environnement	—	—	200 990	—	(119 957)	(81 033)	—	(200 990)	—
Agency for International Development, États-Unis	50 471	—	—	—	(25 000)	—	—	(25 000)	25 471
Fondation Ford	(31 621)	385 000	3 979	—	(313 455)	(19 770)	(24 133)	(357 358)	—
Total partiel	18 850	385 000	204 969	—	(458 412)	(100 803)	(24 133)	(583 348)	25 471
Fonds non réservés ^b	3 463 747	8 335 617	—	—	(10 064 536)	(610 591)	—	(10 675 127)	1 124 237
Total partiel (Fondation)	3 463 747	8 335 617	—	—	(10 064 536)	(610 591)	—	(10 675 127)	1 124 237
Année internationale du logement des sans-abri	697 558	2 000	—	—	—	—	—	—	699 558
Total partiel	697 558	2 000	—	—	—	—	—	—	699 558

(1) Projets à objectifs spécifiques financés par des gouvernements ou d'autres bailleurs de fonds	(2) Solde inutilisé : excédent (déficit) au 1er janvier 1994	(3) Contributions annoncées et versées	(4) Contributions annoncées supplémentaires à recevoir (2) + (3) — (9)	(5) À déduire : recettes comptabilisées d'avance	(6) Décaissements	(7) Engagements non réglés	(8) Dépenses d'appui au programme	(9) Total des dépenses au titre des projets (6) + (7) + (8)	(10) Solde des ressources au 31 décembre 1995 (2) + (3) + (4) — (5) — (9)
<u>Frais généraux de la Fondation^a</u>	847 824	1 291 223	—	—	(603 114)	(44 526)	—	(647 640)	1 491 407
Total partiel	847 824	1 291 223	—	—	(603 114)	(44 526)	—	(647 640)	1 491 407
Total (Fondation)	5 417 421	13 849 622	240 000	—	(13 772 821)	(1 070 735)	(284 560)	(15 128 116)	4 378 927
Danemark (DANIDA)	1 231 968	7 602 479	—	—	(6 386 896)	(1 207 251)	(967 239)	(8 581 386)	253 081
Total général	6 649 389	21 452 101	240 000	—	(20 159 717)	(2 277 986)	(1 271 799)	(23 709 502)	4 631 988

^a À la demande du Gouvernement italien, sur un montant total de 1 121 215 dollars de contributions versées au titre de projets à objectifs spécifiques, 68 000 dollars ont été virés au Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour couvrir les frais d'un expert associé.

^b Y compris les économies réalisées sur le règlement d'engagements d'exercices antérieurs pour un montant de 504 795 dollars.

^c Y compris les économies réalisées sur le règlement d'engagements d'exercices antérieurs pour un montant de 19 424 dollars.

Tableau 9.1

FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

État des dépenses des activités au titre de projets à objectifs spécifiques, par pays donateur
et par numéro de projet, pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995

Pays	Décaissements	Engagements non réglés	Dépenses d'appui au programme	Total des dépenses au titre des projets
BELGIQUE				
FD-GLO-88-F01	—	—	—	—
FD-GLO-92-F09	127 586,49	—	16 586,25	144 172,74
FD-GLO-95-F02	238 352,61	40 982,36	36 313,55	315 648,52
	<u>365 939,10</u>	<u>40 982,36</u>	<u>52 899,80</u>	<u>459 821,26</u>
CANADA				
FD-IAD-92-F02	(38 982,53)	—	—	(38 982,53)
FD-GLO-94-F17	105 348,06	33 564,00	18 058,57	156 970,63
FD-IND-95-F01	17 613,19	12 303,00	—	29 916,19
FD-IAD-90-F02	538,77	—	—	538,77
	<u>84 517,49</u>	<u>45 867,00</u>	<u>18 058,57</u>	<u>148 443,06</u>
FINLANDE				
FD-GLO-87-F02	7 250,42	10 870,00	2 355,16	20 475,58
FD-RLA-92-F02	—	—	—	—
	<u>7 250,42</u>	<u>10 870,00</u>	<u>2 355,16</u>	<u>20 475,58</u>
FRANCE				
FD-BGD-95-F01	99 842,00	—	7 987,36	107 829,36
FD-RDS-94-F01	18 205,00	—	—	18 205,00
	<u>118 047,00</u>	<u>—</u>	<u>7 987,36</u>	<u>126 034,36</u>
JAPON				
FD-GLO-96-F03	—	—	—	—
	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
PAYS-BAS				
FD-RDT-90-F01	192 982,34	7 734,60	—	200 716,94
FD-RDB-90-F06	33 453,86	9 879,35	5 633,32	48 966,53
FD-GLO-90-F07	584 458,73	12 143,71	—	596 602,44
FD-GLO-92-F13	2 903,36	—	377,44	3 280,80
FD-GLO-93-F07	—	—	—	—
FD-GLO-93-F10	—	—	—	—
FD-GLO-94-F01	39 820,03	7 628,00	—	47 448,03
FD-GLO-94-F07	50 000,00	—	—	50 000,00
FD-GLO-94-F08	9 660,87	5 783,00	—	15 443,87
FD-GLO-94-F15	119 990,18	18 074,00	17 948,35	156 012,53

Pays	Décaissements	Engagements non réglés	Dépenses d'appui au programme	Total des dépenses au titre des projets
FD-GLO-95-F08	2 538,89	—	330,06	2 868,95
FD-GLO-95-F10	326,44	1 610,00	251,74	2 188,18
FD-GLO-95-F11	—	—	—	—
FD-GLO-95-F12	—	—	—	—
FD-GLO-95-F13	—	—	—	—
	<u>1 036 134,70</u>	<u>62 852,66</u>	<u>24 540,91</u>	<u>1 123 528,27</u>
ROYAUME-UNI				
FD-GLO-94-F12	69 800,08	5 582,00	9 799,68	85 181,76
	<u>69 800,08</u>	<u>5 582,00</u>	<u>9 799,68</u>	<u>85 181,76</u>
AGENCY FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT, ÉTATS-UNIS				
FD-GLO-90-F08	25 000,00	—	—	25 000,00
FD-GLO-91-F09	—	—	—	—
	<u>25 000,00</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>25 000,00</u>
FONDATION FORD				
FD-GLO-92-F12	147 585,33	—	—	147 585,33
FD-GLO-94-F16	165 870,01	19 769,45	24 133,13	209 772,59
	<u>313 455,34</u>	<u>19 769,45</u>	<u>24 133,13</u>	<u>357 357,92</u>
SUÈDE				
FD-GLO-95-F09	53 549,06	—	6 961,38	60 510,44
	<u>53 549,06</u>	<u>—</u>	<u>6 961,38</u>	<u>60 510,44</u>
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT				
FD-GLO-94-F01	119 956,70	81 033,00	—	200 989,70
FD-STV-95-F01	—	—	—	—
	<u>119 956,70</u>	<u>81 033,00</u>	<u>—</u>	<u>200 989,70</u>
Total	<u>2 193 649,89</u>	<u>266 956,47</u>	<u>146 735,99</u>	<u>2 607 342,35</u>

IV. ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE BIENNAL TERMINÉ
LE 31 DÉCEMBRE 1995 (suite)

B. Conférence des Nations Unies sur les établissements
humains (Habitat II)

CENTRE DES NATIONS UNIES POUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

Balance des comptes : activités financées par le Fonds d'affectation spéciale pour
la Conférence Habitat II pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995

		Débit	Crédit
TH-0314-XXX	Contributions annoncées à recevoir des gouvernements (1994)	260 000,00	
TH-0315-XXX	Contributions annoncées à recevoir des gouvernements (1995)	271 550,00	
TH-0324-XXX	Contributions reçues des gouvernements (1994)		260 000,00
TH-0325-XXX	Contributions reçues des gouvernements (1995)		30 000,00
TH-0336-XXX	Contributions annoncées pour les exercices futurs à recevoir des gouvernements	52 000,00	
TH-0354-XXX	Contributions à des fins déterminées à recevoir des gouvernements (1994)	1 198 306,65	
TH-0355-XXX	Contributions à des fins déterminées à recevoir des gouvernements (1995)	985 748,55	
TH-0364-XXX	Contributions à des fins déterminées reçues des gouvernements (1994)		1 027 715,64
TH-0365-XXX	Contributions à des fins déterminées reçues des gouvernements (1995)		524 698,98
TH-0376-XXX	Contributions à des fins déterminées annoncées pour les exercices suivants à recevoir	1 995 743,60	
TH-0601-XXX	Comptes débiteurs	12 735,60	
TH-0715-XXX	Contributions à des fins déterminées à recevoir de sources privées	730 000,00	
TH-0725-XXX	Contributions à des fins déterminées		730 000,00
TH-0715-XXX	Contributions à des fins déterminées reçues d'organismes des Nations Unies	1 291 175,00	
TH-0725-XXX	Contributions à des fins déterminées reçues d'organismes des Nations Unies		1 129 000,00
TH-2701-XXX	Recettes comptabilisées d'avance (contributions)		2 047 743,60
TH-4101-XXX	Recettes provenant de contributions annoncées par des gouvernements		531 550,00
TH-4104-XXX	Recettes provenant de contributions à des fins déterminées de gouvernements		2 184 055,25
TH-4209-000	Remboursement de frais généraux		183 193,63
TH-4704-XXX	Recettes provenant de contributions à des fins déterminées de sources privées et d'organismes des Nations Unies		2 021 175,00

		Débit	Crédit
TH-6309-094	Décaissements	1 445 793,29	
TH-6309-095	Décaissements	2 382 670,23	
TH-6409-095	Frais généraux	183 193,63	
	Virement interfonds à payer généré par ordinateur		139 784,45
	Total	<u>10 808 916,55</u>	<u>10 808 916,55</u>
	Engagements non réglés de l'exercice en cours		1 478 212,90

ÉTAT XV

CENTRE DES NATIONS UNIES POUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

État des allocations de crédits pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 :
activités au titre de la Conférence Habitat II

(En dollars des États-Unis)

Objets de dépense	Crédits ouverts	Décaissements	Engagements non réglés	Total	Solde inutilisé
Experts et autres catégories de personnel affectés aux projets	1 020 350	884 710	638 511	1 523 221	(502 871)
Voyages	465 183	885 470	307 147	1 192 617	(727 434)
Contrats de sous-traitance	170 000	964 614	60 056	1 024 670	(854 670)
Formation	1 627 588	772 229	408 953	1 181 182	446 406
Matériel	5 000	141 955	15 864	157 819	(157 819)
Divers	135 681	179 486	47 682	227 168	(91 487)
Dépenses d'appui au programme	183 194	183 194	—	183 194	—
Total	<u>3 606 996</u>	<u>4 011 658</u>	<u>1 478 213</u>	<u>5 489 871</u>	<u>(1 882 875)</u>

Certifié exact

Le Secrétaire généralConférence des Nations Unies sur
les établissements humains(Signé) Wally N'DOW

Nairobi, le 31 mars 1996

ÉTAT XVI

CENTRE DES NATIONS UNIES POUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

État des recettes et des dépenses de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 :
activités au titre de la Conférence Habitat II

(En dollars des États-Unis)

	1994-1995	1992-1993
<u>Recettes</u>		
Contributions des gouvernements	2 715 606	—
Subventions	1 261 175	—
Contributions de sources privées	730 000	—
Revenu des placements	—	—
Remboursement de dépenses de l'exercice antérieur	—	—
Remboursement de frais généraux	183 194	—
Recettes provenant de la vente de films, d'émissions de télévision, etc.	—	—
Gain sur change	—	—
Autres recettes	—	—
Recettes totales	<u>4 919 975</u>	<u>—</u>
<u>Dépenses</u>		
Dépenses et engagements non réglés (état XVIII)	5 489 871	—
Gain ou perte sur change (montant net)	—	—
Dépenses totales	<u>5 489 871</u>	<u>—</u>
Excédent des recettes sur les dépenses ou (déficit)	<u>(569 896)</u>	<u>—</u>

Certifié exact

Le Secrétaire général

Conférence des Nations Unies sur
les établissements humains

(Signé) Wally N'DOW

Nairobi, le 31 mars 1996

ÉTAT XVII

CENTRE DES NATIONS UNIES POUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

État de l'actif et du passif pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 :
activités au titre de la Conférence Habitat II

(En dollars des États-Unis)

	1994-1995	1992-1993
<u>Actif</u>		
Encaisse et disponible en banque et en transit		—
Contributions de sources privées (Habitat II)	162 175	—
Contributions annoncées à recevoir des gouvernements (tableau 12.1)	2 920 934	—
Comptes débiteurs	12 736	—
Intérêts à recevoir	—	—
Charges comptabilisées d'avance	—	—
Virements interfonds à recevoir	—	—
Sommes à recevoir d'autres organismes des Nations Unies (montant net)	—	—
Sommes à recevoir du Fonds général de l'ONU	—	—
Total de l'actif	<u>3 095 845</u>	<u>—</u>
<u>Passif</u>		
Sommes à payer	—	—
Engagements non réglés (état XVI)	1 478 213	—
Contributions de sources privées comptabilisées d'avance	—	—
Contributions attendues des gouvernements comptabilisées d'avance (tableau 10.1)	2 047 744	—
Sommes à verser à d'autres fonds d'affectation spéciale	—	—
Sommes à verser à d'autres organismes des Nations Unies (montant net)	—	—
Réserve	—	—
Virements interfonds à payer	—	—
Sommes à verser au Fonds général de l'ONU	139 784	—
Total du passif	<u>3 665 741</u>	<u>—</u>
<u>Solde des ressources</u>		
Solde au 1er janvier 1994	—	—
À déduire : Constitution de réserves	—	—
À ajouter : Excédent des recettes sur les dépenses (état XV)	(569 896)	—
À ajouter : Économies réalisées sur le règlement d'engagements d'exercices antérieurs	—	—
À ajouter : Ajustement des contributions pour les exercices antérieurs	—	—
Solde au 31 décembre 1995	<u>(569 896)</u>	<u>—</u>
Total du passif et solde des ressources	<u>3 095 845</u>	<u>—</u>

Certifié exact

Le Secrétaire général

Conférence des Nations Unies sur
les établissements humains

(Signé) Wally N'DOW

Nairobi, le 31 mars 1996

ÉTAT XVIII

CENTRE DES NATIONS UNIES POUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

Situation de trésorerie pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 :
activités au titre de la Conférence Habitat II

(En dollars des États-Unis)

1. Variation de l'actif et du passif à court terme constatée au 31 décembre 1994

	1994-1995	1992-1993	Augmentation (diminution)
<u>Actif à court terme</u>			
Disponible en banque et en transit	—	—	—
Placements	—	—	—
Contributions annoncées à recevoir des gouvernements	2 920 934	—	2 920 934
Contributions annoncées à recevoir de sources privées	162 175	—	162 175
Comptes débiteurs	12 736	—	12 736
Intérêts à recevoir	—	—	—
Charges comptabilisées d'avance	—	—	—
Virements interfonds à recevoir	—	—	—
Sommes à recevoir d'autres organismes des Nations Unies (montant net)	—	—	—
Total de l'actif	<u>3 095 845</u>	<u>—</u>	<u>3 095 845</u>
<u>Passif à long terme, réserves et solde des ressources</u>			
Soldes des ressources	(569 896)	—	(569 896)
Réserve	—	—	—
Sommes à verser au Fonds général de l'ONU	—	—	—
Total du passif à long terme, des réserves et du solde des ressources	<u>(569 896)</u>	<u>—</u>	<u>(569 896)</u>

	1994-1995	1992-1993	Augmentation (diminution)
<u>Passif à court terme</u>			
Sommes à payer	—	—	—
Engagements non réglés	1 478 213	—	1 478 213
Contributions comptabilisées d'avance	2 047 744	—	2 047 744
Sommes à verser au Fonds général de l'ONU	139 784	—	139 784
Total du passif à court terme	3 665 741	—	3 665 741
Total du passif, des réserves et du solde des ressources	3 095 845	—	3 095 845
Augmentation (diminution) du fonds de roulement	569 896	—	569 896
<u>2. Diminution de l'actif net à court terme</u>			
Augmentation (diminution) de l'actif à court terme	3 095 835		
À déduire : Augmentation du passif à court terme	3 525 957		
Augmentation (diminution) de l'actif net à court terme	430 122		
<u>3. Tableau des emplois et ressources</u>			
<u>Ressources</u>			
Contributions des pays donateurs	2 715 606		
Contributions de sources privées	730 000		
Subventions	1 291 175		
<u>Autres revenus</u>			
Revenu des placements	—		
Remboursement de frais généraux (dépenses d'appui au programme)	183 194		
Recettes provenant de la vente de films, d'émissions de télévision, etc.	—		
Revenus divers	—		
Remboursements de dépenses des exercices antérieurs	—		

Économies réalisées sur le règlement d'engagements d'exercices antérieurs	—
Ajustement des contributions pour les exercices antérieurs	—
	<hr/>
Total	4 919 975
	<hr/> <hr/>
<u>Emplois</u>	
Dépenses de fonctionnement :	
Activités au titre du programme et de l'appui au programme	—
Activités au titre des projets	5 489 871
Total des dépenses de fonctionnement	5 489 871
	<hr/>
Gain ou perte sur change (montant net)	—
Diminution du passif à long terme (sommes à verser au Fonds général de l'ONU)	—
	<hr/>
Total	5 489 871
	<hr/> <hr/>
Diminution du fonds de roulement	(569 896)

Certifié exact

Le Secrétaire général

Conférence des Nations Unies sur
les établissements humains

(Signé) Wally N'DOW

Nairobi, le 31 mars 1996

Tableau 10.1

CENTRE DES NATIONS UNIES POUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

État des contributions annoncées et non versées pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 :
activités au titre de la Conférence Habitat II

(En dollars des États-Unis)

Pays	Contributions annoncées et non versées au 1er janvier 1994	Ajustement des contributions annoncées pour des exercices antérieurs	Contributions annoncées pour 1994-1995	Contributions annoncées pour les exercices futurs	Montants reçus en 1994-1995 au 31 décembre 1995	Perte (gain) sur change	Contributions annoncées pour l'exercice et des exercices antérieurs et non versées au 31 décembre 1995	Contributions annoncées pour les exercices futurs, versées au 31 décembre 1995
Allemagne ^c	—	—	63 409	—	63 409	—	—	—
Brésil	—	—	15 000	—	—	—	15 000	—
Danemark ^a	—	—	50 806	—	50 806	—	—	—
États-Unis d'Amérique ⁱ	—	—	255 000	—	250 000	—	5 000	—
France ^b	—	—	332 702	58 017	270 719	—	61 983	58 017
Ghana	—	—	10 000	—	10 000	—	—	—
Grèce	—	—	30 000	—	30 000	—	—	—
Inde	—	—	100 000	—	—	—	100 000	—
Indonésie	—	—	50 000	—	—	—	50 000	—
Italie ^d	—	—	292 756	137 720	155 476	—	137 280	137 720
Japon ^e	—	—	420 000	—	—	—	420 000	—
Kenya	—	—	—	50 000	—	—	—	50 000
Nigéria	—	—	50 000	—	—	—	50 000	—
Norvège ^g	—	—	116 510	267 010	109 132	—	7 378	267 010
Pays-Bas ^f	—	—	520 707	1 358 997	520 707	—	—	1 358 997
Saint-Siège	—	—	—	2 000	—	—	—	2 000
Suède ^h	—	—	382 166	174 000	382 166	—	—	174 000
Suisse	—	—	21 550	—	—	—	21 550	—
Zimbabwe	—	—	5 000	—	—	—	5 000	—
Total	—	—	2 715 606	2 047 744	1 842 415	—	873 191	2 047 744

^a Y compris des contributions de 50 806 dollars annoncées pour des projets déterminés.^b Y compris des contributions de 390 719 dollars annoncées pour des projets déterminés.^c Y compris des contributions de 63 409 dollars annoncées pour des projets déterminés.^d Y compris des contributions de 430 476 dollars annoncées pour des projets déterminés.^e Y compris des contributions de 420 000 dollars annoncées pour des projets déterminés.^f Y compris des contributions de 1 879 704 dollars annoncées pour des projets déterminés.^g Y compris des contributions de 383 510 dollars annoncées pour des projets déterminés.^h Y compris des contributions de 556 166 dollars annoncées pour des projets déterminés.ⁱ Y compris des contributions de 5 000 dollars annoncées pour des projets déterminés.

Tableau 11.1

CENTRE DES NATIONS UNIES POUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

Dépenses au titre des projets, par pays et par région, pour l'exercice biennal terminé
le 31 décembre 1995 : activités au titre de la Conférence Habitat II

(En dollars des États-Unis)

Projets de pays	Dépenses totales
Kenya	84 793
Total partiel	84 793
<u>Autres projets</u>	
Projets mondiaux	5 221 884
Total partiel	5 221 884
Dépenses d'appui au programme	183 194
Total des dépenses au titre des projets	5 489 871

Tableau 12.1

CENTRE DES NATIONS UNIES POUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

État des recettes et des dépenses et solde des ressources pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 :
activités au titre de projets à objectifs spécifiques relatifs à la Conférence Habitat II

(En dollars des États-Unis)

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
Projets à objectifs spécifiques financés par des gouvernements et d'autres bailleurs de fonds	Solde inutilisé : excédent (déficit) au 1er janvier 1994	Contributions annoncées et versées	Contributions supplémentaires à recevoir	À déduire : recettes comptabilisées d'avance	Décaissements	Engagements non réglés	Dépenses d'appui au programme	Total des dépenses au titre des projets	Solde des ressources au 31 décembre 1995
			(2)+(3)+(9)					(6)+(7)+(8)	(2)+(3)+(4)-(5)-(9)
GOUVERNEMENTS									
Allemagne	—	63 409	—	—	(63 409)	—	—	(63 409)	—
Danemark	—	50 806	—	—	(50 806)	—	—	(50 806)	—
États-Unis d'Amérique	—	5 000	—	—	—	—	—	—	5 000
France	—	270 719	61 984	—	(197 278)	(118 262)	(17 163)	(332 703)	—
Italie	—	155 476	137 280	—	(191 608)	(94 611)	(6 537)	(292 756)	—
Japon ^a	—	420 000	—	—	(292 248)	(33 419)	—	(325 667)	94 333
Norvège	—	109 132	7 378	—	(80 019)	(25 721)	(10 770)	(116 510)	—
Pays-Bas	—	520 707	—	—	(89 158)	(163 004)	(20 577)	(272 739)	247 968
Suède	—	382 166	—	—	(228 015)	(54 257)	(28 227)	(310 499)	71 667
Total partiel	—	1 977 415	206 642	—	(1 192 541)	(489 274)	(83 274)	(1 765 089)	418 968
SOURCES PRIVÉES/AUTRES BAILLEURS DE FONDS									
Programme des Nations Unies pour l'environnement ^b	—	289 000	2 175	—	(89 555)	(201 620)	—	(291 175)	—
Fondation Salama	—	30 000	—	—	—	—	—	—	30 000
Fondation Ford	—	700 000	—	—	(700 000)	—	—	(700 000)	—
Banque mondiale	—	1 000 000	—	—	(480 393)	(185 741)	(99 920)	(766 054)	233 946
Total partiel	—	2 019 000	2 175	—	(1 269 948)	(387 361)	(99 920)	(1 757 229)	263 946
Total général	—	3 996 415	208 817	—	(2 462 489)	(876 635)	(183 194)	(3 522 318)	682 914

^a 420 000 dollars versés en 1996.^b 160 000 dollars versés en 1996.

Tableau 13.1

CENTRE DES NATIONS UNIES POUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

État des recettes et des dépenses et solde des ressources pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995,
par pays donateur, pour les activités de la Conférence Habitat II

(En dollars des États-Unis)

	Contributions annoncées pour 1994-1995	Décaissements	Engagements non réglés	Total des dépenses	Dépenses d'appui au programme	Total des dépenses au titre des projets	Solde des fonds
ALLEMAGNE							
TH-GLO-94-T01	63 409,11	(63 409,11)	—	(63 409,11)	—	(63 409,11)	—
	63 409,11	(63 409,11)	—	(63 409,11)	—	(63 409,11)	—
DANEMARK							
TH-GLO-94-T15	50 805,72	(50 805,72)	—	(50 805,72)	—	(50 805,72)	—
	50 805,72	(50 805,72)	—	(50 805,72)	—	(50 805,72)	—
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE							
TH-GLO-94-T01	5 000,00	—	—	—	—	—	5 000,00
	5 000,00	—	—	—	—	—	5 000,00
FRANCE							
TH-GLO-95-T04	169 708,75	(97 636,73)	(59 501,00)	(157 137,73)	(12 571,02)	(169 708,75)	—
TH-GLO-95-T04	101 010,10	(99 641,45)	(1 368,65)	(101 010,10)	—	(101 010,10)	—
TH-GLO-95-T03	61 983,31	—	(57 391,95)	(57 391,95)	(4 591,36)	(61 983,31)	—
	332 702,16	(197 278,18)	(118 261,60)	(315 539,78)	(17 162,38)	(332 702,16)	—
ITALIE							
TH-GLO-94-T01	155 476,32	(155 476,32)	—	(155 476,32)	—	(155 476,32)	—
TH-GLO-95-T08	137 279,70	(36 131,57)	(94 611,00)	(130 742,57)	(6 537,13)	(137 279,70)	—
TH-GLO-95-T08	—	—	—	—	—	—	—
	292 756,02	(191 607,89)	(94 611,00)	(286 218,89)	(6 537,13)	(292 756,02)	—
JAPON							
TH-GLO-94-T01	200 000,00	(72 247,68)	(33 419,00)	(105 666,68)	—	(105 666,68)	94 333,32
TH-GLO-94-T19	100 000,00	100 000,00	—	(100 000,00)	—	(100 000,00)	—
TH-GLO-94-T19	120 000,00	(120 000,00)	—	(120 000,00)	—	(120 000,00)	—
	420 000,00	(292 247,68)	(33 419,00)	(325 666,68)	—	(325 666,68)	94 333,32

	Contributions annoncées pour 1994-1995	Décaissements	Engagements non réglés	Total des dépenses	Dépenses d'appui au programme	Total des dépenses au titre des projets	Solde des fonds
NORVÈGE							
TH-GLO-95-T02	109 132,42	(80 019,31)	(19 192,00)	(99 211,31)	(9 921,11)	(109 132,42)	—
TH-GLO-94-T01	—	—	—	—	—	—	—
TH-GLO-94-T02	7 377,77	—	(6 529,00)	(6 529,00)	(848,77)	(7 377,77)	—
	116 510,19	(80 019,31)	(25 721,00)	(105 740,31)	(10 769,88)	(116 510,19)	—
PAYS-BAS							
TH-KEN-94-HO1	98 056,83	(84 792,65)	—	(84 792,65)	—	(84 792,65)	13 264,18
TH-GLO-95-T01 ^a	422 649,81	(4 364,56)	(163 004,00)	(167 368,56)	(20 577,19)	(187 945,75)	234 704,06
	520 706,64	(89 157,21)	(163 004,00)	(252 161,21)	(20 577,19)	(272 738,40)	247 968,24
SUÈDE							
TH-GLO-94-T02	382 165,61	(228 015,43)	(54 256,50)	(282 271,93)	(28 227,20)	(310 499,13)	71 666,48
TH-GLO-95-T01	—	—	—	—	—	—	—
	382 165,61	(228 015,43)	(54 256,50)	(282 271,93)	(28 227,20)	(310 499,13)	71 666,48
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT							
TH-GLO-95-T07	291 174,62	(89 554,77)	(201 619,85)	(291 174,62)	—	(291 174,62)	—
	291 174,62	(89 554,77)	(201 619,85)	(291 174,62)	—	(291 174,62)	—
FONDATION SALAMA							
TH-GLO-94-T01	30 000,00	—	—	—	—	—	30 000,00
	30 000,00	—	—	—	—	—	30 000,00
FONDATION FORD							
TH-GLO-94-T19	700 000,00	(700 000,00)	—	(700 000,00)	—	(700 000,00)	—
	700 000,00	(700 000,00)	—	(700 000,00)	—	(700 000,00)	—
BANQUE MONDIALE							
TH-GLO-95-T06	850 000,00	(349 958,39)	(185 741,00)	(535 699,39)	(80 354,91)	(616 054,30)	233 945,70
TH-GLO-94-T19	150 000,00	(130 435,00)	—	(130 435,00)	(19 565,00)	(150 000,00)	—
	1 000 000,00	(480 393,39)	(185 741,00)	(666 134,39)	(99 919,91)	(766 054,30)	233 945,70
TOTAL	4 205 230,07	(2 462 488,69)	(876 633,95)	(3 339 122,64)	(183 193,69)	(3 522 316,33)	682 913,74

^a Note : Dépenses d'appui au programme : 13 % sur un montant de 157 296 dollars et 12 % sur un montant de 50 882,50 dollars.